CEDOCA
COUNTRY OF ORIGIN INFORMATION

Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides

10 novembre 2025

Langue de l'original : français

COI FOCUS

TERRITOIRE PALESTINIEN

Mariages d'enfants

Disclaimer:

Ce document COI a été rédigé, conformément aux lignes directrices de l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008) et aux dispositions légales en vigueur, par le département de recherche d'information sur les pays d'origine (Cedoca) du Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA). Il vise à fournir des informations pour le traitement des demandes individuelles de protection internationale. Il ne traduit aucune politique et n'exprime aucune opinion. Il ne prétend pas apporter de réponse définitive quant au bien-fondé d'une demande de protection internationale.

Ce document a été élaboré, dans un délai imparti, sur la base d'un large éventail d'informations publiques soigneusement sélectionnées dans un souci permanent de recoupement des sources. Le Cedoca s'est efforcé de traiter la totalité des aspects pertinents relatifs au sujet du présent document COI mais les analyses proposées ne visent pas nécessairement à l'exhaustivité. Le fait qu'un événement, une personne ou une organisation déterminée ne soit pas mentionné dans le présent document ne préjuge pas de son inexistence. Toutes les sources utilisées sont référencées.

This COI product was produced by Cedoca, the country of origin information research unit of the Office of the Commissioner General for Refugees and Stateless Persons (CGRS). It follows the Common EU Guidelines for processing country of origin information (April 2008) and was drafted in accordance with applicable legal provisions. It aims to provide information for the processing of individual applications for international protection. It does not contain policy guidelines or opinions and does not pass judgment on the merits of applications for international protection.

This report was prepared within an allotted timeframe, using a wide range of carefully selected public information with a constant attention to crosschecking sources. While Cedoca has endeavoured to cover all aspects relevant to the subject of this COI report, the information provided is not necessarily exhaustive. The absence of a specific event, person or organisation from this report should not be taken to imply that the event did not take place or that the person or organisation does not exist. All sources are referenced.

Rue Ernest Blerot 39, 1070 BRUXELLES

T 02 205 51 11
F 02 205 50 01
cgra.info@ibz.fgov.be
www.cgra.be

Résumé

Dans le Territoire palestinien, les mariages sont la plupart du temps arrangés par les parents. Dans l'islam, le mariage est un contrat de droit privé, qui est valide si les conditions du droit islamique sont remplies, à savoir le consentement des deux époux, celui du tuteur de la jeune fille (en général son père) et la présence de deux témoins. Le contrat est enregistré par le tribunal de la *sharia* (droit islamique) puis transmis aux services de l'état civil de l'Autorité palestinienne. La célébration publique du mariage au sein de la communauté marque le début de la vie commune.

En 2018, l'âge médian du premier mariage se situait entre 20 et 21 ans pour les femmes et entre 24 et 25 ans pour les hommes. Dans certains milieux, des familles marient leurs enfants avant qu'ils aient atteint leur majorité. Les filles sont plus affectées que les garçons. En Cisjordanie, l'âge minimum du mariage a été fixé à 18 ans par un décret-loi présidentiel de 2019, qui autorise néanmoins le juge en chef ou les autorités religieuses à valider un mariage en dessous de cet âge dans certains cas non précisés. Dans la bande de Gaza, la loi sur le statut personnel fixe l'âge du mariage à 18 ans pour les hommes et 17 ans pour les femmes, avec des exceptions permettant un mariage dès 14 ans pour la fille et 15 ans pour le garçon. Les codes pénaux sanctionnent les acteurs impliqués dans la conclusion du mariage d'une fille âgée de moins de quinze ans, mais la législation à Gaza invalide la peine sur présentation d'un certificat médical attestant que la consommation du mariage n'est pas préjudiciable à sa santé.

Les causes du mariage précoce sont multiples, mêlant traditions et normes socio-culturelles, contraintes économiques et situation de crise et de conflit. Le respect des coutumes, l'endogamie, la pauvreté de la famille de la fille, l'abandon de la scolarité, la recherche de protection ou la volonté de préserver l'honneur familial sont fréquemment cités. Dans l'esprit des filles elles-mêmes, des phénomènes comme l'idéalisation du mariage, une pression par les pairs, la crainte de dépasser l'âge du mariage et un manque d'alternatives pour consolider leur avenir entrent en jeu également. Les situations de guerre et de conflit renforcent son usage. Le mariage précoce expose les filles à de graves risques pour leur santé physique et psychologique, à des violences domestiques, à des divorces, et compromet leur accès à l'éducation et au marché du travail.

Le mariage des enfants demeure une pratique répandue dans le Territoire palestinien, malgré une tendance à la baisse au cours de la dernière décennie. Les données disponibles indiquent que la bande de Gaza est plus touchée que la Cisjordanie, notamment dans les gouvernorats de Gaza, Nord-Gaza et Khan Younès, dans les zones d'accès restreint et les communautés bédouines. Le contexte de guerre provoque selon les acteurs de terrain une recrudescence de ces mariages dans la bande de Gaza. En Cisjordanie, la ville d'Hébron concentre les taux les plus élevés, suivie des zones rurales marginalisées et de la vallée du Jourdain. Des facteurs tels qu'un faible niveau d'instruction, le décrochage scolaire, la pauvreté, le déplacement de populations, la présence de familles élargies et l'ancrage dans une culture patriarcale conservatrice semblent avoir une influence plus marquée sur la précocité du mariage que le lieu de résidence.

Summary

In the Palestinian Territories, marriages are mostly arranged by parents. In Islam, marriage is a private contract, which is valid if the conditions of Islamic law are met, namely the consent of both spouses, that of the girl's guardian (usually her father) and the presence of two witnesses. The contract is registered by the Sharia (Islamic law) court and then forwarded to the Palestinian Authority's civil

registry. The public celebration of the marriage within the community marks the beginning of married life.

In 2018, the median age at first marriage was 20–21 for women and 24–25 for men. In some communities, children are married off before reaching the age of majority. This affects girls more than boys. In the West Bank, a 2019 presidential decree set the minimum age for marriage at 18, although it allows the chief judge or religious authorities to validate marriages below this age in unspecified cases. In the Gaza Strip, the Personal Status Law sets the minimum age for marriage at 18 for men and 17 for women, although exceptions allow marriage from the ages of 14 and 15 respectively. Penal codes punish those involved in the marriage of a girl under the age of 15; however, legislation in Gaza invalidates these penalties if a medical certificate is presented attesting that consummating the marriage would not be detrimental to her health.

Early marriage can be caused by many factors, including traditions and socio-cultural norms, economic constraints, and situations of crisis and conflict. Frequently cited causes include respect for customs, endogamy, poverty in the girl's family, dropping out of school, seeking protection, and the desire to preserve family honour. For the girls themselves, factors such as idealising marriage, peer pressure, fear of exceeding the marriageable age, and a lack of alternatives to secure their future also come into play. War and conflict reinforce the practice of early marriage. Early marriage exposes girls to serious risks to their physical and psychological health, including domestic violence and divorce, and limits their access to education and employment.

Despite a downward trend over the last decade, child marriage remains a widespread practice in the Palestinian Territory. Available data suggest that the Gaza Strip is more affected than the West Bank, particularly in the Gaza, North Gaza and Khan Yunis governorates, in Bedouin communities and areas with restricted access. According to actors on the ground, the context of war has caused an increase in these marriages in the Gaza Strip. In the West Bank, Hebron has the highest rates, followed by marginalised rural areas and the Jordan Valley. Early marriage appears to be influenced more by factors such as low levels of education, school dropout, poverty, population displacement, the presence of extended families and a conservative patriarchal culture than by place of residence.

Table des matières

Résumé **2**
Summary **2**
Liste des sigles **5**
Introduction **6**
1. Conclusion du mariage **7**
1.1. Prospection et fiançailles 7
1.2. Contrat de mariage et enregistrement au tribunal de la *sharia* 8
1.3. Célébration publique 11
1.4. Enregistrement à l'état civil 12
2. Age minimal du mariage **13**
2.1. Contexte historique 13
2.2. Cadre légal 14
2.2.1. Engagements internationaux 14
2.2.2. Droit interne 14
3. Cadre socio-culturel **19**
3.1. Causes 19
3.2. Conséquences 22
3.3. Fréquence et localisation 24
3.4. Groupes vulnérables 28
Bibliographie **30**

Liste des sigles

CIDE	Convention internationale des droits de l'enfant
DCAF	Democratic Control of Armed Forces
ECFR	European Council on Foreign Relations
EPRS	European Parliament Research Service
ESCWA	United Nations Economic and Social Commission for Western Asia
GAGE	Gender & Adolescence : Global Evidence
HRW	Human Rights Watch
IDS	Institute of Development Studies
MEE	Middle East Eye
MICS	Multiple Indicator Cluster Survey
NRC	Norwegian Refugee Council
OCHA	United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs
ODI	Overseas Development Institute
OHCHR	Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights
oPt	occupied Palestinian territory
PCBS	Palestinian Central Bureau of Statistics
UN	United Nations
UNDP	United Nations Development Programme
UNFPA	United Nations Population Fund
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance
UNRWA	United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees in the Near East
USDOS	United States Department of State
WAC	Women's Affairs Center - Gaza
WCLAC	Women's Centre for Legal Aid and Counselling
WVI	World Vision International

Introduction

Ce rapport fournit des informations générales sur la problématique du mariage d'enfants dans le Territoire palestinien. Il comporte trois parties. La première résume les différentes étapes du mariage musulman, depuis le choix du conjoint jusqu'à l'enregistrement du mariage dans le registre de la population. Dans une deuxième partie, sont abordés le contexte culturel et les exigences légales concernant l'âge minimal du mariage, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. La troisième et dernière partie s'intéresse aux causes, aux conséquences, à la fréquence, à la localisation ainsi qu'aux facteurs qui influencent la survenance des mariages d'enfants dans le Territoire palestinien. Lorsque les informations sont disponibles, le Cedoca précise l'impact de la situation sécuritaire et humanitaire provoquée par la guerre dans la bande de Gaza sur les coutumes et les procédures en matière de mariage.

Dans le cadre de cette recherche, le Cedoca s'est basé sur les textes législatifs en vigueur en Cisjordanie et dans la bande de Gaza et sur des articles de presse. Il a également consulté de multiples analyses, rapports, enquêtes et statistiques publiés par divers organes des Nations unies, des groupes de réflexion, des programmes internationaux de collecte de données, des forums et des experts académiques, des organisations gouvernementales et des organisations non gouvernementales internationales et palestiniennes, ainsi que par le Bureau central palestinien des statistiques. Le Cedoca cite des informations communiquées par la représentante d'une organisation palestinienne indépendante défendant les droits des femmes, rencontrée à Jérusalem en novembre 2022. Les traductions de sources en langue arabe sont des traductions automatiques.

Il existe plusieurs définitions du concept de mariage d'enfants. Les Nations unies indiquent que les expressions « mariage d'enfant » et « mariage précoce » sont souvent utilisées indifféremment[1]. Un rapport du service d'étude du Parlement européen sur ces mariages mentionne que, bien que l'âge officiel de la majorité soit variable d'un pays à l'autre, plusieurs traités internationaux, conformément à la Convention internationale des Nations unies relative aux droits de l'enfant (CIDE)[1], considèrent qu'il y a mariage d'enfants lorsqu'au moins l'un des conjoints est âgé de moins de 18 ans[2]. D'autres sources telles que le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) et le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH) le définissent de la même façon[3]. Conformément à ces définitions, le Cedoca considère dans ce rapport que le mariage est un mariage d'enfants lorsque l'un des conjoints est âgé de moins de 18 ans, mais cite autant que possible les concepts tels qu'utilisés par les sources.

La recherche a été clôturée le 16 octobre 2025.

[1] La CIDE entend par enfant « tout être humain âgé de moins de dix-huit ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable » (article 1er) : OHCHR, 02/12/1989, url
[2] EPRS, 2018, url
[3] L'OHCHR définit le mariage d'enfants comme « tout mariage dans lequel au moins l'une des parties est âgée de moins de 18 ans » : OHCHR, 02/04/2014, p. 3, url. L'UNICEF décrit le mariage d'enfants comme « tout mariage formel ou union informelle entre un enfant de moins de 18 ans et un adulte ou un autre enfant » : UNICEF, s.d., url

1. Conclusion du mariage

1.1. Prospection et fiançailles

Dans la société palestinienne, le mariage et la maternité sont considérés comme centraux dans la vie d'une femme. Se marier permet de fonder la génération à venir ; il s'agit de l'une des décisions les plus importantes et les plus déterminantes dans la vie de l'individu[4]. Toute défaillance dans le choix du conjoint induit des conséquences tant pour la personne concernée que pour sa communauté[5]. Le mariage est considéré comme une affaire familiale et les jeunes sont perçus comme ayant besoin de guidance en la matière : presque toutes les unions sont arrangées plutôt qu'initiées par les futurs époux[6]. Généralement, les familles identifient un partenaire potentiel et laissent aux jeunes gens le temps de se connaître et de décider s'ils souhaitent se marier[7]. Une minorité de Palestiniens, appartenant aux classes moyennes et supérieures, surtout dans les villes et dans la diaspora, rencontrent et choisissent seuls leurs partenaires[8].

Traditionnellement, le choix de la jeune fille revient à la mère du futur mari, qui cherche une épouse de préférence parmi ses parentes (cousines, tantes) avant de proposer à son fils une liste de jeunes filles correspondant aux conditions qu'il aura émises. La mère se rend chez l'élue pour lui parler et la famille de cette dernière reçoit un délai de réflexion. En cas d'accord, une première rencontre entre les futurs époux est organisée. Un aîné appartenant à la famille du futur époux demande officiellement la main de la jeune fille[9]. La réponse positive est communiquée par un aîné de la famille de la jeune fille, ensuite la *fatiha*[10] est récitée et les questions financières (dot, bijoux) sont discutées. La mariée prépare son trousseau tandis que le marié organise le futur logement[11]. Des cadeaux sont échangés lors d'une fête de fiançailles[12]. Comme l'explique le professeur de droit Lynn Welchman de l'Université de Londres, dans son ouvrage consacré au droit de la famille musulman et au système judiciaire islamique en Cisjordanie, la période qui permet aux futurs époux de faire connaissance est appelée *khutba*. La loi sur le statut personnel, fondée sur le droit islamique (la *sharia*), prévoit que chacune des parties peut à tout moment renoncer au mariage durant cette période, moyennant la restitution des présents reçus (bijoux, argent ou leur équivalent). La *khutba* n'ayant pas de valeur juridique contraignante, aucune des parties ne peut poursuivre l'autre pour rupture de promesse[13].

[4] WAC, 2024, url ; GAGE (Pressler-Marshall E.), 12/2020, url
[5] WAC, 2024, url
[6] GAGE (Pressler-Marshall E.), 12/2020, p. 17, url
[7] Advocating Peace, 04/01/2024, url
[8] Advocating Peace, 04/01/2024, url ; IMEU, s.d., url
[9] Arabi21.com, 27/07/2021, url
[10] Première sourate du Coran, la *fatiha* est récitée à chacune des cinq prières quotidiennes et à l'occasion de diverses cérémonies : Larousse, s.d., url
[11] Guess My Ethnicity [Profil Facebook], 19/01/2025, url
[12] Arabi21.com, 27/07/2021, url
[13] Welchman L., 2000, p. 116, url ; *Personal Status Law of 1976 corresponding to the Jordanian Personal Status Law No. 61/1976,* 12/01/1976, art. 3, url. La loi sur le statut personnel en vigueur dans la bande de Gaza dispose d'un article similaire : *Loi égyptienne sur le statut personnel n° 303 de 1954*, 15/07/1954, art. 2, url

1.2. Contrat de mariage et enregistrement au tribunal de la *sharia*

Le mariage civil n'existe pas dans le Territoire palestinien[14]. Les mariages chrétiens, célébrés dans les églises, sont enregistrés dans les registres des confessions concernées[15,16]. Dans l'islam, le mariage est un contrat de droit privé, qui est valide si les conditions du droit islamique sont remplies, à savoir le consentement des deux époux, celui du tuteur de la jeune fille (en général son père) et la présence de deux témoins. L'intervention d'un fonctionnaire religieux lors de la signature du contrat n'est pas nécessaire[17]. Les prescrits coraniques interdisent le mariage forcé et la violence contre les femmes : le mariage est un accord consensuel qui doit être conclu de plein gré, sans menace de quiconque[18].

Comme l'explique une publication académique de 2003 portant sur la dot de mariage dans le Territoire palestinien :

> « Marriage under Muslim law is governed by the marriage contract, which, like any commercial contract, is a binding offer and agreement that gives rise to reciprocal rights and obligations. Dower, or mahr, is thus an essential part of marriage. In an exchange for her agreement to enter into an intimate relationship with her husband and to offer him obedience, a wife is entitled to receive from her husband a dower of money or goods (usually jewelry), which is hers to keep for her own use. Dower is owed whether or not it is specified in the marital contract »[19].

La dot (*mahr*) est soit immédiate et payable intégralement au moment du mariage, soit différée et payable en plusieurs versements ou ultérieurement. En cas de divorce, elle est versée dans son intégralité à l'épouse[20]. Le montant de la dot varie en fonction de facteurs tels que la classe sociale, l'éducation, le lien de parenté entre époux, la beauté et la jeunesse de la jeune fille, son niveau d'instruction ainsi que les circonstances politiques[21]. Le jeune homme doit fournir à sa future épouse un logement. Ce dernier est réduit à une chambre à coucher quand le mari, à défaut de revenus suffisants, est contraint de rester chez ses parents[22].

Le contrat de mariage est généralement rédigé par un membre du tribunal de la *sharia* qui se déplace au domicile de la jeune fille. L'acte de mariage reprenant le consentement des parties est validé le lendemain par le juge au tribunal de la *sharia* après vérification de la légalité du mariage[23]. La remise de la dot a lieu après la conclusion du contrat de mariage, soit au domicile de la famille de la mariée avant que les familles ne se rendent au tribunal pour l'enregistrement du contrat[24], soit après l'enregistrement au tribunal et en présence du juge pour éviter les contestations[25]. Le père du marié donne à son homologue la somme convenue, enveloppée dans un tissu en lin afin que l'argent ne soit pas visible[26].

---

[14] Danish National ID Centre, 30/01/2024, pp. 3-5, url
[15] Les Églises officiellement reconnues sont orthodoxes (grecque, arménienne apostolique, syriaque, copte et éthiopienne), catholiques (latine, maronite, grecque, syriaque, arménienne) et évangéliques (anglicane et luthérienne) : Archives de sciences sociales des religions (Andézian S.), p. 149, 01-03/2010, url
[16] Danish National ID Centre, 30/01/2024, pp. 3-5, url
[17] Journal of Women of the Middle East and the Islamic World (Johnson P., Moors A.), 20 (2022), 159-181, url ; UNDP, Birzeit University (Johnson P., Hammami R.), 12/2013, url ; Media Development Center, Birzeit University (Al Sharif H.), 12/10/2022, url ; Welchman L., 2000, p. 115, url
[18] GAGE (Pressler-Marshall E.), 12/2020, p. 17, url
[19] Michigan Journal of Gender & Law (Jacobson H.), 2003, vol. 10, issue 11, pp. 145-146, url
[20] NRC, 01/2011, p. 17, url
[21] Shehada N., courrier électronique, 31/10/2013 ; Kempf H., Equer J., 2006, p. 192
[22] NRC, 01/2011, p. 15, url
[23] Diplomate palestinien, entretien téléphonique, 01/10/2013
[24] Kempf H., Equer J., 2006, p. 192
[25] Diplomate palestinien, entretien téléphonique, 01/10/2013
[26] Kempf H., Equer J., 2006, p. 192

Une fois le contrat signé, le mariage est juridiquement conclu, même si l'union n'a été ni célébrée ni consommée : seul un divorce peut y mettre fin[27,28]. La coutume considère cependant le mariage comme accompli seulement après sa célébration publique *(urs)* et en particulier après le cortège nuptial *(zizaf)* au cours duquel la mariée est escortée jusqu'à la maison de son époux[29].

C'est avec le développement de l'Etat qu'est venue s'ajouter l'obligation d'enregistrer le contrat de mariage auprès des tribunaux de la *sharia*, une exigence qui, lorsqu'elle n'est pas satisfaite, entraîne des sanctions mais n'invalide pas le mariage (voir *infra*). Actuellement, la grande majorité des mariages sont enregistrés, soit au tribunal de la *sharia*, soit au domicile de la jeune fille via un fonctionnaire religieux appelé *madhoun*[30], agissant au nom du juge *(cadi)*[31]. Son rôle consiste à rédiger le contrat de mariage et à le faire enregistrer au tribunal[32]. Nommé par le juge de la *sharia* après validation par le juge en chef, le *madhoun* est légalement tenu d'enregistrer le contrat de mariage après perception des droits[33].

Les tribunaux de la *sharia* ou islamiques, indépendants des tribunaux civils, ont pour compétence les questions de statut personnel – mariages, divorces, garde des enfants, pensions alimentaires et successions – des citoyens musulmans. Le grand *cadi* (juge en chef ou juge des juges)[34] occupe le sommet de la hiérarchie. Le système dans son ensemble relève du contrôle du Conseil suprême du tribunal de la *sharia*[35]. En 2019, les tribunaux de la *sharia* disposaient de 24 sièges en Cisjordanie et 11 dans la bande de Gaza[36].

En vue de l'enregistrement d'un mariage au tribunal, il est demandé aux époux de remplir un formulaire (reprenant lieux et dates de naissance, résidence, nationalité, travail et niveau d'éducation) et de déposer les certificats de naissance et cartes d'identité des deux époux[37], l'éventuel certificat de divorce ainsi qu'un certificat médical relatif à la thalassémie, une maladie génétique qui fait l'objet d'un dépistage[38]. Si la femme se marie pour la première fois, l'accord de son tuteur est requis. En cas de mariage par procuration, une déclaration de consentement de ou des époux absent(s) est exigée. Un à dix jours après l'enregistrement, le tribunal délivre le contrat de mariage en trois exemplaires identiques qui portent les signatures du juge islamique, de l'employé du tribunal qui a effectué l'enregistrement, de l'époux et de l'épouse ou de leur(s) représentant(s), du tuteur de l'épouse si c'est

[27] Welchman L., 2000, pp. 114, 115, 117, url
[28] L'article 2 de la Loi jordanienne sur le statut personnel de 1976 décrit le mariage comme étant « un contrat entre un homme et une femme, qui permet légalement de fonder une famille et d'avoir des enfants » : *Personal Status Law of 1976 corresponding to the Jordanian Personal Status Law No. 61/1976,* 12/01/1976, url ; *Loi égyptienne sur le statut personnel n° 303 de 1954*, 15/07/1954, url
[29] Welchman L., 2000, p. 117, url
[30] En arabe, le *ma'dhuun* (ici transcrit en *madhoun*) est un fonctionnaire autorisé par le juge du tribunal de la *sharia* (le *cadi*) à célébrer des mariages civils.
[31] UNDP, Birzeit University (Johnson P., Hammami R.), 12/2013, url ; Arabi21.com, 27/07/2021, url ; Welchman L., 2000, p. 117, url
[32] Independent Arabia, 21/09/2019, url
[33] Quds Net News Agency, 01/02/2025, url
[34] Le grand *cadi*, qui dirige le système judiciaire de la *sharia* dans le Territoire palestinien, occupe une fonction de rang ministériel, créée par Yasser Arafat en 1994 : NRC, 01/2011, p. 11, url
[35] NRC, 01/2011, pp. 8-24, url ; Shehada N., 2018, p. 46
[36] Il y a treize tribunaux de la *sharia* dans la bande de Gaza selon le DCAF : DCAF, 2024, p. 40, url
[37] Si la femme a moins de seize ans, seul son certificat de naissance est requis : Danish National ID Centre, 30/01/2024, p. 3, url
[38] La bêta-thalassémie est une maladie génétique du sang causée par l'endogamie des mariages. Un enfant est atteint de la maladie si chacun de ses parents lui transmet son gène défectueux. La Palestine a adopté en 2000 un programme de prévention prénuptial prévoyant le dépistage obligatoire de la bêta-thalassémie avant la délivrance du certificat de mariage : Pubmed (Tarazi I. et al.), 29/04/2007, url

le premier mariage de cette dernière, et de deux témoins. Un exemplaire est remis à l'épouse, l'autre à l'époux et le troisième est conservé aux archives du tribunal[39].

Lorsque le contrat de mariage est conclu « en dehors du tribunal », les sources parlent d'un « mariage coutumier » ou d'un « contrat externe ». Il peut s'agir d'un mariage à domicile avec la visite d'un cheikh ou d'une autre personnalité (dignitaire, *madhoun*, etc.) qui rédige le contrat, vérifie que les conditions imposées par le Coran et la Sunna sont remplies (consentement des parties, présence du tuteur et de deux témoins identifiés, clauses relatives à la dot) et célèbre le mariage[40]. Sollicité ultérieurement, le tribunal vérifie si les conditions du mariage sont remplies et, si c'est le cas, il le valide et l'enregistre[41].

Généralement, le mariage est célébré après l'enregistrement par le tribunal. Tout mariage s'étant déroulé avant doit être enregistré au tribunal dans les dix jours, période au-delà de laquelle une peine d'amende ou de trois à six mois de prison peut être prononcée contre le mari, l'épouse, les témoins et l'officiant. L'enregistrement hors délai nécessite une procédure spéciale qui se déroule obligatoirement auprès de la Cour suprême ou d'une cour d'appel. Lorsque le mariage a été célébré avant l'enregistrement, la date mentionnée sur le contrat est la date de la célébration du mariage : l'enregistrement au tribunal et la date de délivrance du contrat enregistré ne sont pas mentionnés[42]. D'après un juge de la Cour suprême en Cisjordanie, même dans les cas de mariages validés a posteriori par le tribunal, les personnes concernées tombent sous l'application de l'article 17(c) de la loi jordanienne sur le statut personnel[43], qui prévoit que si le mariage a eu lieu sans document officiel, le contractant, les époux et les témoins seront punis de la peine prévue par le Code pénal jordanien, d'application en Cisjordanie, et d'une amende de maximum 100 dinars pour chacun d'eux. Le fonctionnaire qui n'a pas enregistré le contrat après avoir perçu les frais est condamné aux deux peines précitées et révoqué de son poste, d'après l'article 17(d)[44]. L'article 279 du Code pénal jordanien n°16 de 1960 prévoit une peine d'emprisonnement d'un à six mois pour quiconque « célèbre sciemment ou participe à la célébration d'un mariage qui n'est pas conforme à la loi sur les droits de la famille ou à toute autre législation ou religion applicable aux parties à ce mariage »[45]. L'article 182(a) du Code pénal égyptien, en vigueur dans la bande de Gaza, punit d'un emprisonnement de six mois toute personne qui « célèbre ou participe à la célébration d'un mariage en sachant qu'aucune autorisation n'a été délivrée par une autorité compétente pour cette célébration »[46].

Des sources évoquent le rôle du *mokhtar*[47] dans le processus du mariage dans la bande de Gaza. Un membre du tribunal dans la bande de Gaza, interviewé dans un article de septembre 2024, cite le « *mokhtar* du quartier » comme intervenant avant l'enregistrement du contrat de mariage au tribunal : « le contrat de mariage est établi selon une séquence : il faut se rendre chez le *mokhtar* du quartier, puis chez le juge qui signe le certificat de mariage, puis chez un autre juge qui transmet le dossier au notaire de la charia pour signature » [traduction automatique][48]. Un rapport publié en 2024

[39] Danish National ID Centre, 30/01/2024, p. 4, url
[40] Media Development Center, Birzeit University (Al Sharif H.), 12/10/2022, url
[41] Danish National ID Centre, 30/01/2024, p. 6, url
[42] Danish National ID Centre, 30/01/2024, p. 6, url
[43] Media Development Center, Birzeit University (Al Sharif H.), 12/10/2022, url
[44] *Personal Status Law of 1976 corresponding to the Jordanian Personal Status Law No. 61/1976,* 12/01/1976, url
[45] Penal Code No. 16 of 1960 (as amended up to Law No. 8 of 2011), 1960, url
[46] *Criminal Code Bill*, 24/09/1936, url
[47] Le *mokhtar* est un chef de famille traditionnel au sein d'un quartier ou d'une ville, qui est choisi comme représentant par les familles locales et dont la nomination est validée par les autorités de Gaza : Fafo (Hovdenak A. et al.), 1997, p. 121, url ; Blog sur la Palestine, 14/03/2024, url ; Al-Rai, 02/03/2014, url
[48] Daraj (Al-Araj I.), 05/09/2024, url

par l'organisation non gouvernementale (ONG) palestinienne Women's Affairs Center Gaza (WAC)[49] énumère les étapes suivantes : se rapprocher du *mokhtar* de la communauté pour préparer le « mémorandum du *mokhtar* », se rendre chez un greffier pour la préparation du contrat de mariage, faire compléter le contrat par le *madhoun* et enfin se rendre chez le juge pour obtenir son approbation[50]. Un article publié par ONU Femmes en 2019 mentionne que dans la bande de Gaza, pour que le tribunal valide le contrat de mariage, le *mokhtar* doit avoir approuvé le mariage en amont en apposant son cachet avec la mention « ministère des Affaires locales de l'Autorité palestinienne » sur un document à remettre au tribunal[51].

Dans la bande de Gaza, la guerre a sévèrement touché les capacités des tribunaux de la *sharia*. Le groupe de réflexion Democratic Control of Armed Forces (DCAF) – Centre de Genève pour la gouvernance du secteur de la sécurité explique qu'en 2024, « The Shari'a courts are only able to meet the most essential daily needs of some of the citizens of Gaza, leaving many aspects of family law unresolved and further eroding the social fabric of Gaza »[52]. Malgré les circonstances, les employés des tribunaux ont continué à fournir des services essentiels à la population – notamment l'enregistrement de mariages afin d'éviter la multiplication de mariages coutumiers non enregistrés – au moyen d'équipes mobiles. Les citoyens sont informés par téléphone du lieu où se rendre[53,54]. D'après un article publié par Al-Jazeera en août 2024, ces unités mobiles rassemblent des juges, un notaire, un comptable, un greffier, un greffier en chef et du personnel administratif. La guerre ne permet plus aux juges d'instruire des affaires mais ils délivrent des certificats de mariage, de divorce et d'héritage ainsi que divers documents juridiques. D'octobre 2023 à août 2024, plus de 6.600 transactions, dont 3.920 enregistrements de mariage, ont été accomplies[55]. Un fonctionnaire du tribunal explique, dans un article publié en septembre 2024, que les contrats de mariage enregistrés « sont 100 % légaux, car ils ont été imprimés à partir des numéros d'enregistrement des contrats précédents, les procédures de mariage se sont déroulées comme il se doit, et les tribunaux se sont conformés aux contrats coutumiers conclus avant la mise en place des tribunaux itinérants, afin d'éviter tout 'dérapage moral' [traduction automatique]»[56]. Le rapport de WAC de 2024 déclare également que les transactions et les contrats de mariage sont formellement documentés par ces unités mobiles[57].

1.3. Célébration publique

Selon les coutumes, la fête de mariage se compose d'une succession de festivités, qui dans certains cas peuvent durer jusqu'à sept jours et culminent avec la célébration publique de l'union et le repas de mariage. Parmi les coutumes les plus ancrées dans le Territoire palestinien, figurent la cérémonie du henné, l'abattage du mouton pour le repas nuptial et le rasage du marié en public. Hommes et femmes célèbrent dans des espaces différents. Le marié parade parfois dans les rues sur un cheval, tandis que la mariée est transportée en procession au domicile de la famille du marié. La fête est accompagnée de poésie et de danses traditionnelles (notamment la *dabké)* et elle implique toute la

[49] Cette ONG palestinienne indépendante a pour objectif l'autonomisation des femmes et la défense de leurs droits et de l'égalité des sexes par le développement des capacités, l'information et des programmes de recherche et de plaidoyer innovants :WAC, s.d., url
[50] WAC, 2024, url
[51] UN Women, 18/11/2019, url
[52] DCAF, 2024, pp. 41-42, url
[53] DCAF, 2024, pp. 41-42, url
[54] En 2024, le tribunal de Deir-El-Balah opérait depuis une petite salle de l'hôpital Jaffa, celui de Khan Younès depuis l'hôpital Nasser et celui de Rafah depuis le « Rafah Garage Office » à Khan Younès : WAC, 2024, url
[55] Al-Jazeera, 20/08/2024, url
[56] Daraj (Al-Araj I.), 05/09/2024, url
[57] WAC, 2024, url

communauté, parfois le village ou la ville. Les coutumes varient légèrement selon les lieux et les religions[58]. Les chrétiens se marient au cours d'une messe à l'église[59]. Au fil des ans, les mariages palestiniens ont évolué, en particulier pour les Palestiniens de la diaspora[60].

En général, le mariage représente un coût élevé pour le marié et sa famille. Dans la bande de Gaza, le montant de la dot à la charge de la famille du marié en 2020 variait de 3.000 à 5.000 dinars jordaniens (3.900 à 6.500 euros), chiffre auquel il faut ajouter les frais de la fête pouvant s'élever jusqu'à trois fois le montant de la dot. Un article publié par Mondoweiss en 2022 donne l'exemple d'un Gazaoui qui, souhaitant se marier, devait non seulement payer la dot pour son épouse (5.000 à 7.000 dollars), mais aussi la fête de fiançailles, les frais administratifs, la location d'un logement et son ameublement, la location de la salle de mariage (700 à 1.000 dollars), le déjeuner d'avant-mariage pour les familles, les friandises et le gâteau nuptial, les voitures et le bus pour les déplacements des mariés et des invités, la robe, la coiffure et le maquillage de la mariée ainsi que les vêtements et accessoires offerts à la mariée par la famille du marié[61]. Autre exemple, à Ramallah, en 2016, un mariage coûtait de 10.000 à 30.000 dollars au père du marié. Les frais à charge de la famille du marié comprenaient la location de la salle de réception et d'un bus pour transporter les invités, la fête et le dîner organisés la veille de la cérémonie (repas, chanteur, musiciens, photographe, etc.) ainsi que le repas de midi pour les familles et proches le jour du mariage[62].

1.4. Enregistrement à l'état civil

Une fois enregistré au tribunal, le mariage fait l'objet d'un enregistrement au registre central de la population au ministère de l'Intérieur (dans l'un des quatorze bureaux de l'Etat civil en Cisjordanie, à l'unité centrale d'enregistrement civil de Ramallah ou dans l'un des cinq bureaux de l'état civil à Gaza), en vue de la délivrance d'un certificat de mariage et du changement de l'état civil. Les documents requis sont le contrat de mariage délivré par le tribunal et des copies des cartes d'identité des époux. L'enregistrement au ministère de l'Intérieur donne lieu à la délivrance d'un certificat de mariage. Un formulaire contenant les nouvelles données est ensuite transmis aux autorités israéliennes[63].

Bien que cet enregistrement soit légalement obligatoire en vertu de la loi sur l'état civil, un mariage non enregistré au ministère de l'Intérieur est considéré comme valide s'il a été enregistré au tribunal et qu'un contrat de mariage a été délivré. Il n'y a ni date limite d'enregistrement ni peine prévue en cas d'enregistrement tardif. L'enregistrement du mariage auprès des autorités civiles est néanmoins obligatoire lorsqu'un enfant naît et c'est souvent à la naissance du premier enfant que la démarche est effectuée. D'après un officiel du Registre de population de l'Autorité palestinienne, le tribunal transmet les informations sur le changement d'état civil au ministère de l'Intérieur[64].

[58] Al-Jazeera, 31/08/2016, url ; Arabi21.com, 27/07/2021, url
[59] Al-Jazeera, 31/08/2016, url
[60] MEE, 04/06/2022, url
[61] Mondoweiss (S. Hajjaj T.), 18/01/2022, url
[62] MEE, 01/05/2020, url ; VOA, 14/08/2016, url
[63] Danish National ID Centre, 30/01/2024, pp. 7-8, url
[64] Danish National ID Centre, 30/01/2024, p. 8, url

2. Age minimal du mariage

2.1. Contexte historique

Une publication de WAC en 2024 explique que le mariage précoce est répandu dans la société palestinienne. D'après cette source, le droit islamique ne définit pas un âge minimal de capacité au mariage mais requiert dans le chef des deux époux un état de préparation mentale, physique, psychologique et sociale ainsi que la capacité d'assumer des responsabilités. L'âge du mariage approprié dépend des circonstances et des lieux[65]. Dans un article paru en 2023, les professeurs à la Faculté de Droit de l'Université d'An-Najah de Naplouse, Mohammad Abualrob et Muayad Hattab, notent également que dans l'islam, aucun âge précis n'est fixé par les textes religieux ; la question est laissée à l'appréciation des savants et des États. Historiquement, les érudits traditionnels ont jugé licite qu'un père ou tuteur marie un enfant, avec ou sans son consentement, estimant qu'aucune interdiction religieuse n'existe et invoquant la pratique du Prophète Mohammed et de ses compagnons. Certains posaient comme condition la capacité physique de l'enfant à se marier. Des penseurs musulmans modernes ont rejeté ces interprétations, remettant en doute la véracité historique des mariages précoces attribués au Prophète. Ils soutiennent que la détermination de l'âge du mariage relève de l'État, qui doit tenir compte de la maturité physique et mentale des époux, et que rien dans la loi islamique n'interdit à un gouvernement d'imposer un âge minimal pour se marier[66].

Selon Nadia Shehada, anthropologue et maître de conférences à l'International Institute of Social Studies (ISS) de l'Erasmus University Rotterdam, des mariages impliquant des filles âgées de 10 à 12 ans étaient fréquemment enregistrés par les tribunaux dans la bande de Gaza avant 1926. Après l'instauration de la loi britannique, les juges ont probablement relevé artificiellement l'âge des époux. En 1954, l'administration égyptienne a fixé l'âge minimal du mariage à 17 ans, tout en autorisant des mariages sous cet âge sur base d'un certificat médical attestant que la fille était pubère et capable d'assumer la « responsabilité physique » du mariage. L'âge de la fiancée a été longtemps estimé par les médecins sur base de l'apparence extérieure de la fille voire même, dans les périodes d'instabilité et les localités éloignées, par les épouses des juges. Après la création de l'Autorité palestinienne en 1994, une réforme a interdit les mariages pour les filles de moins de 15 ans et les garçons de moins de 16 ans[67].

Nahda Shehada indique dans une publication de 2008 que selon les présupposés culturels en vigueur dans la bande de Gaza, les femmes qui ont plus de 20 ans ont moins de chances de se marier[68].

Dans une étude de 2010 consacrée aux femmes célibataires en Palestine, la chercheuse à l'Université de Birzeit Penny Johnson explique que les femmes palestiniennes se marient et ont des enfants à l'âge médian de 18 ans. La plupart des femmes interviewées situent l'âge idéal du mariage des jeunes filles au milieu de la vingtaine, mais admettent qu'elles se marient généralement plus jeunes et que leurs chances de se marier plus tard sont faibles. Des jeunes femmes originaires de la région d'Hébron conviennent que les futurs époux et leurs familles recherchent une fille de quinze à seize ans, vingt ans maximum, que le mari pourra éduquer à sa façon[69].

[65] WAC, 2024, url
[66] Humanities and Social Sciences Communications (Hattab M., Abualrob M.), 17/03/2023, url
[67] Etudes Rurales (Shehada N.), 15/11/2005, 2005, pp. 153-181, url
[68] Journal of Women of the Middle East and the Islamic World (Shehada N.), 2008, p. 334, url
[69] IDS Bulletin (Johnson P.), 02/03/2010, p. 110, url

Une vaste étude sur le mariage précoce dans la bande de Gaza, réalisée en 2014 par WAC[70], explique au sujet de l'âge du mariage que dans certaines zones, « […] the expectation is for girls to marry in their early teenage years so that a 15 year old is considered 'old.' Single teenage girls are verbally and psychologically violated by being referred to as 'spinsters' or are told that they 'missed their chance' for marriage »[71].

D'après le PCBS, l'âge médian du premier mariage des femmes en Palestine en 2018 était de 20,6 ans en Cisjordanie et de 20,5 ans dans la bande de Gaza. L'âge médian des hommes pour un premier mariage était de 25,3 ans en Cisjordanie et de 24,8 ans dans la bande de Gaza[72].

Selon la représentante d'une organisation de défense des droits des femmes dans le Territoire palestinien, rencontrée par le Cedoca à Jérusalem le 24 novembre 2022, les mariages dans la bande de Gaza ont lieu la plupart du temps lorsque la jeune fille a entre 20 et 23 ans et l'âge maximal auquel une femme devrait s'être mariée selon les critères de la société se situe autour de 30 ans. Dans la région de Hébron et à Jérusalem-Est, les tribunaux religieux marient parfois des jeunes filles à l'âge de 12-13 ans, mais le mariage n'est enregistré que lorsque la jeune fille a atteint l'âge de 16 ans, a reçu une carte d'identité et est devenue mère[73].

2.2. Cadre légal

2.2.1. Engagements internationaux

Le 1er avril 2014, l'Etat de Palestine a adhéré sans réserve à la CEDAW[74], qui interdit le mariage des enfants et oblige les États parties à fixer un âge minimum pour le mariage. Elle exige que les mariages soient enregistrés officiellement, afin de limiter les mariages informels ou non déclarés, qui facilitent souvent le mariage précoce[75]. Cinq ans plus tard, l'Etat de Palestine a adhéré au Protocole facultatif à la CEDAW, lequel permet aux femmes de dénoncer des cas concrets de discrimination auprès du comité CEDAW[76]. L'Etat de Palestine a également adhéré en 2015 à la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), dont l'article 1er considère comme enfant « tout être humain âgé de moins de dix-huit ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable »[77].

Les autorités du Hamas, au pouvoir dans la bande de Gaza depuis juin 2007, ne s'estiment pas engagées par les engagements internationaux conclus par l'Autorité palestinienne à Ramallah[78].

2.2.2. Droit interne

2.2.2.1. Age minimal du mariage

Dans le Territoire palestinien, le droit de la famille diffère selon la religion de l'individu. Les communautés chrétiennes disposent de tribunaux ecclésiastiques, qui appliquent leurs propres lois sur

[70] Voir note 44
[71] WAC, 2015, p. 47, url
[72] PCBS, s.d., url
[73] Représentante d'une organisation de défense des droits des femmes dans le Territoire palestinien, entretien, Jérusalem, 24/11/2022
[74] HRW, 11/06/2018, url
[75] OHCHR, 1979, url
[76] UN, 19/08/2020, p. 5, url
[77] OHCHR, 02/12/1989, url
[78] UNFPA, UNICEF, 02/2020, p. 9, url

le statut personnel. Quant au statut personnel des musulmans, il est régi par des lois qui sont inspirées du droit islamique. Les législations en vigueur actuellement ont été adoptées par les deux Etats qui administraient et/ou occupaient le Territoire entre 1948 et 1967, l'Egypte et la Jordanie. Ces derniers ont adopté le système islamique du statut personnel. Pour les musulmans dans la bande de Gaza, la loi applicable en la matière est la Loi égyptienne sur les droits de la famille n°303 de 1954, tandis que la Loi jordanienne sur le statut personnel n°61 de 1976 est d'application pour les musulmans en Cisjordanie. L'Autorité palestinienne n'a pas édicté son propre code du statut personnel[79]. Les juridictions religieuses[80], siégeant sous l'autorité du grand *cadi*, ont compétence pour trancher les litiges relatifs au statut personnel des musulmans[81]. Lorsque la loi est lacunaire et qu'un cas nécessite une interprétation de la *sharia*, c'est la doctrine hanafite – une des principales écoles juridiques sunnites – qui est d'application dans les deux territoires[82].

Cisjordanie

En Cisjordanie, l'article 5 de la Loi jordanienne sur le statut personnel n°61 de 1976 fixe l'âge minimum du mariage à 15 ans pour les filles et à 16 ans pour les garçons[83]. L'article 7 interdit le mariage d'une mineure de moins de 18 ans si le futur époux a plus de 20 ans qu'elle, sauf dans le cas où un juge l'autorise après s'être assuré du choix et du consentement de la mineure et avoir établi que le mariage est dans son intérêt[84]. Le décret-loi n°21 du 3 novembre 2019[85,86] adopté par le président Mahmoud Abbas a amendé les dispositions de la loi jordanienne précitée relatives à l'âge minimum pour pouvoir se marier et a élevé ce dernier à 18 ans pour les deux sexes, pour tout Palestinien qu'il soit chrétien ou musulman. Le nouveau texte, entré en vigueur le 29 décembre 2019, prévoit la possibilité pour un juge de déroger à cette règle lorsqu'il considère qu'un mariage en-dessous de cet âge est « une nécessitée dictée par l'intérêt des deux parties », à condition d'obtenir l'accord du juge en chef des tribunaux de la *sharia* ou celui des autorités religieuses concernées[87]. La circulaire n°49/2019[88] du juge en chef qui met en œuvre le décret précise qu'en cas de circonstances exceptionnelles, si un mariage de mineurs est nécessaire dans l'intérêt des deux parties, le juge doit vérifier les raisons juridiques, sociales et religieuses invoquées, établir les faits, rédiger un rapport accompagné d'une recommandation et le soumettre au juge en chef, seul compétent pour prendre la décision[89]. Durant la période précédant l'entrée en vigueur du nouveau texte de loi, les tribunaux islamiques ont été confrontés à un afflux massif de demandes d'enregistrements de mariages de filles mineures[90].

Selon les sources, une exemption peut par exemple être accordée en cas de grossesse hors mariage[91] ou de viol[92]. Pour Girls not Brides, « [t]here is limited information about other exceptions to the

[79] Michigan Journal of Gender & Law (Jacobson H.), 2003, vol. 10, issue 11, p. 144-145, url
[80] Les tribunaux de la *sharia* ou tribunaux islamiques
[81] NRC, 01/2011, url ; HRW, 11/06/2018, url ; WCLAC, DCAF, 05/2012, url
[82] NRC, 01/2011, pp. 15, 17, url ; Musawah for Equality in the Family, 31/05/2017, url
[83] *Personal Status Law of 1976 corresponding to the Jordanian Personal Status Law No. 61/1976,* 12/01/1976, url ; DCAF (Jallad Z.), 2012, url
[84] *Personal Status Law of 1976 corresponding to the Jordanian Personal Status Law No. 61/1976,* 12/01/1976, url ; Musawah for Equality in the Family, 31/05/2017, url
[85] *Décret-loi n°21 de 2019 portant modification de la législation sur le statut personnel concernant la détermination de l'âge du mariage dans l'Etat de Palestine*, 03/11/2019, url
[86] En raison de la division intra-palestinienne, le décret-loi de novembre 2019 précité n'est pas appliqué dans la bande de Gaza : Aisha, 30/12/2020, url ; Masarat, 2019-2020, url
[87] Etat de Palestine – Présidence via Maqam Encyclopedia, 28/11/2019, url ; Aisha, 30/12/2020, url
[88] Nations unies, Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, 21/11/2023, p. 17, url
[89] UN, 19/08/2020, pp. 7-8, url
[90] Community Media Center (Al-Gharbawi H.), s.d., url
[91] The New Arab, 07/11/2019, url
[92] UNFPA, UNICEF, 02/2020, p. 8, url

minimum age of marriage »[93]. D'après un document de l'Université de Birzeit qui synthétise les propos tenus lors d'un débat sur les effets du décret-loi, le régime d'exemptions a été prévu pour régler des situations où la mariée est orpheline, se trouve dans un environnement dangereux, n'a pas de soutien de famille, a besoin de protection, est entrée dans une « relation illicite », a été violée ou victime d'un inceste. Des considérations familiales sont parfois invoquées : proche âgé ou malade, voyage obligatoire de l'époux, etc. D'après un officiel de la Cour suprême de la *sharia*, entre 2019 et 2022, de 10 à 12.000 demandes d'exemptions ont été introduites en Cisjordanie, en majorité dans le gouvernorat d'Hébron, et le tribunal en a approuvé plus de 2.000[94].

Des agences des Nations unies et des organisations de défense des droits des femmes critiquent le fait que le décret-loi autorise des exceptions sans les définir précisément et laisse de ce fait une trop large appréciation au tribunal et au tuteur mâle de la jeune fille. Ils craignent que, comme dans certains pays voisins, l'exception ne devienne la règle[95]. Le Comité des Nations unies pour les droits de l'enfant a recommandé, dans le cadre de son examen de 2020, que la Palestine harmonise sa législation afin de supprimer toutes les exceptions autorisant le mariage avant l'âge de 18 ans[96]. L'organisation Al-Marsad – the Social and Economic Policies Monitor déplore que la législation n'interdise pas la validation d'une exception en cas de différence d'âge importante entre les conjoints, ce qui permettrait de limiter le mariage d'enfants avec des hommes beaucoup plus âgés. Sur base de la législation actuelle, une homme de plus de trente ans peut solliciter une dérogation lui permettant d'épouser une fille de quinze ans[97].

La publication en 2019 du décret-loi a suscité une vive opposition des partis religieux et des leaders de clans et tribus palestiniens, qui y ont vu une première étape vers l'application de la CEDAW en Palestine. De grandes manifestations ont eu lieu, notamment à Hébron, bastion tribal et conservateur[98], où les chefs de clans ont dénoncé la convention comme contraire aux valeurs et aux règles de l'Islam. Ils ont appelé à rejeter la CEDAW, à fermer les organisations de défense des droits des femmes et à menacer ceux qui coopéraient avec elles. Les leaders tribaux, soutenus par des érudits religieux traditionnels et des partis islamistes comme Hizb ut-Tahrir (le parti de la libération, un mouvement salafiste panislamique dont la branche palestinienne œuvre à la restauration du califat par des moyens non militaires[99]), ont accusé l'Autorité palestinienne de se soumettre à l'Occident et d'encourager la corruption morale. Le Conseil suprême de la *fatwa*, un organe religieux officiel, a également condamné la CEDAW et toute législation contraire à la *sharia*. Les mouvements féministes et les défenseurs des droits humains ont dénoncé les menaces et salué le décret présidentiel comme une avancée majeure pour l'égalité et la protection des mineurs[100].

Dans le cadre d'un débat sur cette problématique en Cisjordanie fin 2022, des juges de la *sharia* ont déclaré que le rehaussement de l'âge légal en 2019 a suscité une augmentation du nombre de mariages informels ou coutumiers de mineurs, conclus en dehors du tribunal. Une fois enceintes, les femmes mariées de cette façon s'adressent au tribunal pour obtenir une « confirmation de mariage », laquelle est avalisée d'office, sur base du constat médical de la grossesse et au nom de l'intérêt

[93] Girls Not Brides, s.d., url
[94] Media Development Center, Birzeit University (Al Sharif H.), 12/10/2022, url
[95] UNFPA, UNICEF, 02/2020, p. 8, p. 10, url ; Masarat, 2019-2020, url ; WAFA (Akhras A.), 17/03/2020, url
[96] OHCHR, 10/02/2020, p. 4, url
[97] Al-Marsad (Riyahi I.), 06/06/2022, url
[98] D'après les professeurs de droit Mohammad Abualrob et Muayad Hattab, « The structure of Hebron's tribal kinship, which is based on strong patriarchal roles, unquestioned norms of patriarchal control and authority, and the traditional profile of patriarchal protection (Malsch and Rebenstorf, 2014), ensures that the main role for women within this tribal society is to give birth to and raise children (Moghadam, 2004) » : Humanities and Social, Sciences Communications (Hattab M., Abualrob M.), 17/03/2023, p. 7, url
[99] ECFR, 21/03/2018, url
[100] Humanities and Social Sciences Communications (Hattab M., Abualrob M.), pp. 6-7, 17/03/2023, url

supérieur de l'enfant, sans l'intervention du juge en chef. Entre 2019 et 2022, 500 affaires de ce type ont été soumises au tribunal, pour des mariages conclus majoritairement dans la région de Hébron, dans des zones rurales et des communautés bédouines, en Jordanie[101] et à Jérusalem. Selon un juge, ces demandes sont néanmoins communiquées au parquet pour que ce dernier poursuive les signataires du contrat non enregistré, en particulier les personnes ayant conclu le mariage, en vue de l'application d'une sanction pénale [102].

Le directeur de la Commission indépendante pour les droits de l'homme (Independent Commission for Human Rights, ICHR) à Ramallah est aussi d'avis que le relèvement de l'âge minimum légal du mariage est contourné, en particulier dans certaines zones du sud de la Cisjordanie. Il prône une clarification de l'exception et de ses critères d'appréciation ainsi que l'instauration de comités techniques, composés de juges islamiques et de travailleurs sociaux, pour analyser les cas[103]. Dans un média de l'Autorité palestinienne, une avocate au sein de l'ICHR préconise des sanctions strictes contre les notaires, fonctionnaires et parents impliqués dans des mariages de mineurs, un contrôle judiciaire renforcé des exceptions et des campagnes de sensibilisation communautaire. De son côté, une conseillère du ministère palestinien des Affaires féminines appelle à coopérer avec les pays voisins comme la Jordanie, à fixer à 17 ans l'âge limite en-dessous duquel il n'est pas possible d'autoriser un mariage, à interdire toute exception en cas d'agression sexuelle et à créer un comité multi-institutionnel chargé d'examiner et d'autoriser les exceptions avec rigueur et transparence[104].

Les professeurs de droit précités estiment quant à eux, dans leur article de mars 2023, que la nette diminution des mariages précoces observée dans les statistiques du PCBS depuis 2020, y compris à Hébron qui était la région la plus concernée par le phénomène, démontre l'efficacité des réformes légales, de l'éducation et de la diffusion des idées des savants éclairés pour promouvoir l'égalité de genre et les droits des femmes dans une société conservatrice[105].

Bande de Gaza

Dans la bande de Gaza, l'article 5 de la Loi égyptienne sur le statut personnel n° 303 de 1954[106] fixe l'âge minimal du mariage à 18 ans pour les hommes et 17 ans pour les femmes. Le juge peut autoriser le mariage d'un garçon de moins de 18 ans si ce dernier déclare avoir atteint la puberté et que « son apparence est acceptable » (article 6), et celui d'une fille de moins de 17 ans si elle déclare être pubère, qu'elle en a l'apparence et que son tuteur l'autorise (article 7). L'article 8 de la loi fixe un âge minimal absolu de 9 ans pour les filles et 12 ans pour les garçons. Le 25 décembre 1995, le juge en chef du Conseil judiciaire de la *sharia* dans la bande de Gaza a relevé, au moyen de la décision administrative n°78[107] entrée en vigueur le 10 janvier 1996, le seuil minimal absolu du mariage à 15 ans selon le calendrier lunaire islamique – 14,5 ans selon le calendrier grégorien – pour la fille et à 16 ans selon le calendrier lunaire islamique – 15,5 ans selon le calendrier grégorien – pour le garçon[108].

[101] Pour contourner la loi, des mariages de mineurs sont parfois conclus en Jordanie puis enregistrés dans le Territoire palestinien : Al-Hayat Al-Jadida, 05/07/2025, url
[102] Media Development Center, Birzeit University (Al Sharif H.), 12/10/2022, url
[103] Media Development Center, Birzeit University (Al Sharif H.), 12/10/2022, url
[104] Al-Hayat Al-Jadida, 05/07/2025, url
[105] Humanities and Social Sciences Communications (Hattab M., Abualrob M.), 17/03/2023, url
[106] *Loi égyptienne sur le statut personnel n° 303 de 1954*, 15/07/1954, url
[107] Selon le NRC, « Administrative decisions issued by the Qadi al-Qudah, the chief judge of the shari'a courts, likewise have a binding effect on all shari'a judges » : NRC, 01/2011, p. 17, url
[108] Welchman L., 2000, pp. 149-150, p. 174, url ; Aisha Association for Women and Child Protection, 30/12/2020, url ; Journal of Women of the Middle East and the Islamic World (Shehada N.), 2008, p. 320, url ; EuroMed Rights, 03/2023, url

En septembre 2019, le chef de la Cour suprême de la *sharia* dans la bande de Gaza a déclaré que relever l'âge minimal du mariage était un besoin sociétal[109].

La loi palestinienne sur l'enfance n°7 de 2004 définit l'enfant comme quiconque n'ayant pas atteint l'âge de 18 ans révolus et prévoit que l'État, y compris les tribunaux, doit prendre en compte l'intérêt supérieur de l'enfant dans toutes ses actions[110].

En novembre 2019, la Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences Dubravka Šimonović constatait, concernant la situation dans le Territoire palestinien, suite à une mission effectuée en 2016 : « Legal references to the minimum age for marriage reveal many discrepancies and even discrimination »[111]. D'après l'UNFPA et le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) qui s'exprimaient en 2020 : « There is a clear discrepancy between human rights' obligations and the domestic legal framework, besides there is a challenge to bring civil and sharia judicial systems within the West Bank and Gaza and between the two regions closer and more compliant with CEDAW obligation »[112].

2.2.2.2. Sanction pénale du mariage de mineurs

Selon des rapports du mouvement global Musawah, qui promeut les principes d'égalité et de justice dans le droit de la famille musulman, le droit pénal en vigueur dans le Territoire palestinien ne sanctionne pas spécifiquement le mariage des femmes mineures, et la loi palestinienne sur l'enfance n°7 de 2004 ne prohibe pas le mariage des enfants[113].

Cisjordanie

L'article 279 du Code pénal jordanien de 1960 en vigueur en Cisjordanie punit d'un emprisonnement d'un à six mois quiconque épouse une femme âgée de moins de quinze ans, quiconque célèbre le mariage d'une femme âgée de moins de quinze ans ou quiconque aide à célébrer ce mariage. Est également visée par cette sanction toute personne qui épouse une femme âgée de moins de dix-huit ans sans l'accord de ses parents ou tuteurs et toute personne qui assiste à quelque titre que ce soit au mariage d'une fille de moins de dix-huit ans sans l'accord de ses parents ou tuteurs[114]. Human Rights Watch (HRW) déclarait en juin 2018 n'avoir connaissance d'aucun cas où une personne aurait été poursuivie ou condamnée en vertu de cette loi[115]. Un juge de la Cour suprême de la *sharia* a expliqué en 2022 que des dizaines de contrats de mariage coutumiers ont été transmis au parquet pour y être sanctionnés sur base de l'article 279 du Code pénal[116].

Bande de Gaza

Le Code pénal de 1936 qui s'applique dans la bande de Gaza prévoit en son article 182(c) une peine de six mois de prison visant toute personne épousant une fille âgée de moins de quinze ans et toute personne qui célèbre, assiste ou autorise le mariage d'une fille ayant moins de quinze ans. La personne l'ayant épousée et ayant consommé le mariage est de surplus passible d'un emprisonnement de deux ans (article 156). L'article 183 prévoit que le mariage interdit à l'article 182(c) peut néanmoins être considéré comme valide s'il y a consentement des parents ou des tuteurs, si au moment du mariage la fille était pubère et si un certificat médical a été produit attestant que la consommation du mariage

[109] Masarat, 2019-2020, url
[110] HRW, 11/06/2018, url
[111] Assemblée générale des Nations unies, 14/11/2019, p. 8, url
[112] UNFPA, UNICEF, 02/2020, p. 9, url
[113] Musawah for Equality in the Family, 31/05/2017, url ; Musawah for Equality in the Family, 07/2018, url
[114] The Penal Code No. 16 of 1960 (as amended up to Law No. 8 of 2011), 1960, url
[115] HRW, 11/06/2018, url
[116] Media Development Center, Birzeit University (Al Sharif H.), 12/10/2022, url

ne porte pas physiquement préjudice à la fille. L'article 182(d) criminalise aussi le fait d'avoir autorisé le mariage d'une fille âgée de moins de 17 ans sans le consentement de ses parents ou tuteurs[117]. Selon le rapport publié par WAC en 2024, il n'existe pas de protection pénale effective contre les mariages précoces[118].

3. Cadre socio-culturel

3.1. Causes

Les enquêtes et sondages publiés ces dix dernières années portent plus souvent sur la situation dans la bande de Gaza qu'en Cisjordanie.

Dans l'enquête réalisée en 2014 par WAC auprès de 120 femmes de la bande de Gaza qui se sont mariées lorsqu'elles étaient mineures, les participantes attribuent le mariage précoce aux coutumes et traditions de la société palestinienne (35,1 %), au mariage endogame (15,3 %), à l'appartenance à une fratrie composée de nombreuses sœurs (14,1 %), à la pauvreté (13,8 %) ainsi qu'à une vision idéalisée du mariage dans le chef des filles qui l'associent à « une robe blanche, une fête de mariage, des opportunités de shopping et de vacances » (12,9 %). Sont aussi cités par les femmes interrogées : l'abandon de la scolarité (6 %), de faibles résultats scolaires (3,4 %), la volonté de s'extraire des restrictions familiales pesant sur leur tenue et leur liberté de mouvement (2,8 %), des mauvais traitement subis dans la famille d'origine (2,5 %), les opérations israéliennes et le conflit (2,8 %), des questions d'héritage (0,8 %) ainsi que d'autres raisons telles que la peur de devenir « vieille fille », le fait d'avoir une grande famille étendue ou la crainte que naissent des relations intimes entre jeunes de la même famille (1,3 %)[119].

La Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes écrit, dans son rapport consécutif à une mission effectuée en septembre 2016 dans le Territoire palestinien, que les filles mineures subissent une pression au mariage en tant que stratégie d'adaptation au contexte de l'occupation, mais que ces mariages servent aussi à dissimuler des cas de viols et d'inceste, la conclusion d'un mariage protégeant l'auteur de viol des poursuites[120]. L'article 308 du Code pénal jordanien de 1960 en vigueur en Cisjordanie, qui permettait aux violeurs présumés d'échapper aux poursuites et aux violeurs condamnés d'éviter l'emprisonnement s'ils épousaient leurs victimes, a été abrogé par la loi n°5 de 2018, signée le 14 mars 2018 par le président palestinien Mahmoud Abbas. L'état actuel du droit peut cependant encourager la victime à épouser l'auteur du viol pour obtenir un certificat de mariage lui permettant d'enregistrer son enfant à la naissance et de lui faire bénéficier d'un nom de famille complet. Dans la bande de Gaza, aucun article du Code pénal n'exonère le violeur en cas de mariage avec sa victime. Cependant, même en l'absence de loi de ce type, la stigmatisation sociale pesant sur une femme victime de violence sexuelle est telle que dans certains cas, les familles, pour dissimuler les faits, conviennent entre elles que le violeur présumé épouse sa victime[121]. Ainsi qu'explique en novembre 2022 une représentante d'une organisation de défense des droits des femmes dans le Territoire palestinien, en parlant du mariage consécutif à un viol :

[117] *Criminal Code Bill*, 28/09/1936, url ; Aisha Association for Women and Child Protection, 30/12/2020, url ; DCAF (Jallad Z.), 2012, url ; Musawah for Equality in the Family, 07/2018, url
[118] WAC, 2024, url
[119] WAC, 2015, p. 47, url
[120] Assemblée générale des Nations unies, 14/11/2019, p. 8, url
[121] HRW, 10/05/2018, url ; HRW, 11/06/2018, url

« It happens in a certain way, even if it no longer in the law. The family covers up the case and then to solve the problem, makes the rapist marry the victim. It is common. This is the policy or the culture of 'covering up'. We call it in Arabic 'tucked away'. You cover up the problem, instead of resolving or dealing with the problem, and it is often happening in the family, nobody knows about it because it is shameful »[122].

Selon des informations rapportées par la presse palestinienne en 2017, dans la région d'Hébron, le mariage précoce répond au besoin spécifique de renforcer la famille, tant sur le plan social qu'économique, notamment pour les propriétaires d'usines et d'ateliers comptant sur leurs enfants à titre de main-d'œuvre. Dans ce contexte particulier où la prospérité économique est un objectif prioritaire, un homme marié après 22 ans est appelé « *baïr* » (« célibataire dévalorisé ») parce que personne n'a voulu lui accorder la main de sa fille, tandis qu'une femme célibataire de 20 ans sera jugée « vieille fille », surtout dans les zones rurales où mariage et procréation sont associés à la puissance du clan. En particulier dans les secteurs économiques du marbre, de la pierre ou de la chaussure, des pères marient leurs fils avant l'âge de 18 ans, espérant qu'ils engendreront rapidement des fils pour renforcer l'entreprise. Le coût du mariage n'est pas un obstacle dans ces familles souvent prospères[123].

L'association palestinienne pour les femmes et la protection de l'enfance Aisha[124], qui se base sur une enquête menée dans la bande de Gaza en 2019[125], révèle que pour 79 % des personnes interrogées – dont le profil n'est pas mentionné – ce sont les traditions dans certaines régions et familles qui sont à la source de mariages de mineurs. Une jeune fille doit être mariée avant ses 18 ans, de préférence au sein de la même famille afin de préserver l'héritage familial, ce qui la protège de la « déviance » sexuelle. Pour 71 % des répondants, c'est la pression sociale qui conduit au mariage précoce. Refuser une proposition d'union comporte un risque de déclassement pour une jeune fille, qui pourrait être affublée du qualificatif d' *a'anis*[126] si elle dépasse l'âge « limite » du mariage, variable selon l'époque et le lieu. Des pressions de l'entourage s'exercent aussi sur les jeunes garçons pour qu'ils créent une famille, surtout s'ils ont un emploi rémunéré ou s'ils appartiennent à une famille riche et ne sont plus en cours de scolarité. Les raisons socio-économiques sont mises en avant par 58 % des personnes interrogées. Le mariage précoce d'une fille permet au père de diminuer les charges financières, tandis que celui d'un garçon accroît les revenus familiaux, le fils devenu chef de ménage pouvant bénéficier d'une assistance financière supplémentaire dans les familles réfugiées. L'absence du père ou d'un soutien de famille masculin, due au divorce ou au décès, peut également conduire des filles à se marier précocement pour bénéficier d'une « protection » masculine. Sont par ailleurs mentionnés parmi les causes du phénomène le manque de sensibilisation des filles aux risques d'un tel mariage et leur faible niveau d'éducation, l'abandon de la scolarité étant à la fois une cause et une conséquence du mariage

[122] Représentante d'une organisation de défense des droits des femmes dans le Territoire palestinien, entretien, Jérusalem, 24/11/2022
[123] Palinfo.com, 15/10/2017, url ; Palestine Economy Portal, 02/10/2017, url
[124] L'Association pour la protection des femmes et des enfants Aisha, créée en 2009, est une organisation palestinienne indépendante qui œuvre en faveur de l'intégration des genres par le biais de l'autonomisation économique et du soutien psychosocial des groupes marginalisés dans la bande de Gaza : Aisha, s.d., url
[125] Le Cedoca n'a pas retrouvé l'enquête de 2019 à laquelle Aisha fait référence
[126] Concernant la pression sociale au mariage qui touche les femmes palestiniennes, la chercheuse à l'Université de Birzeit Penny Johnson expliquait ceci en 2010 au sujet des femmes célibataires : « Unmarried women could be happy, they opined, in certain circumstances, 'Yes if there was no society to say awanes [old maids, spinsters] she could be happy'. The language is significant: awanes [plural of a'nes] is a term with a strong negative connotation. Perhaps less negative, but certainly telling is the common practice of calling unmarried women, whatever their age 'banaat' (girls), a term also meaning daughters. This infantilisation and desexualisation of unmarried women has the connotation of being excluded from adult femininity (Sa'ar 2004) » : IDS Bulletin (Johnson P.), vol. 41, n° 2, 02/03/2010, url

précoce. Enfin, 22 % des personnes interrogées estiment que la violence intrafamiliale peut motiver une jeune fille à se marier précocement pour quitter son foyer[127].

Dans le cadre du programme de recherche Gender & Adolescence : Global Evidence (GAGE)[128], une enquête a été réalisée entre 2017 et 2020 dans quatre contextes de crise humanitaire – Bangladesh, bande de Gaza, Jordanie et Liban – afin de comprendre les points de vue des adolescents et des parents sur les facteurs déterminants du mariage des enfants et d'explorer les options en matière de prévention. L'enquête qualitative réalisée dans la bande de Gaza ciblait les adolescents âgés de 10 à 17 ans et les personnes prenant soin d'eux. Il en est ressorti que les raisons qui poussent au mariage précoce sont souvent entremêlées, à la fois socio-économiques, liées aux normes socio-culturelles et à une situation de crise et de conflit. Ainsi, la pauvreté amène des pères à marier leurs filles pour diminuer le nombre de bouches à nourrir mais également pour consolider leur futur. Les filles elles-mêmes peuvent être amenées à faire ce choix rationnel parce que les opportunités d'indépendance économique sont limitées et que le travail rémunéré n'est pas considéré comme approprié pour une femme dans leur environnement. Les normes socio-culturelles et de genre, qui interviennent également, sont en général entretenues par les mères et les futurs maris. La société considère le mariage et la maternité comme centraux dans la vie d'une femme. Les parents sont garants de la « pureté » de leur fille et craignent les rumeurs au sein de la communauté ainsi que les violences sexuelles. Le mariage précoce permet d'éviter que les filles souillent leur honneur et celui de leur famille en expérimentant la sexualité hors mariage. Pèse par ailleurs sur la mère d'une fille le devoir social de lui donner toutes les chances de se marier avec un bon parti, dans un contexte de diminution des opportunités avec l'avancée en âge. Dans les milieux conservateurs, les futurs maris et leurs mères préfèrent généralement de très jeunes épouses, au milieu de l'adolescence plutôt qu'en fin d'adolescence, non parce qu'elles sont considérées comme plus belles ou plus sexuellement désirables mais parce qu'elles sont réputées plus malléables. Les adolescentes elles-mêmes, trop jeunes et manquant de connaissances, adhèrent à ces mariages parce qu'elles pensent à tort qu'ils sont répandus, ont peur d'être « laissées sur le carreau », sont attirées par l'éclat de la fête et ne se représentent pas les implications du mariage comme la charge du ménage, les responsabilités et l'arrêt des études. Elles craignent les rumeurs à leur encontre et peuvent être incitées par leurs pairs à se marier rapidement dans un souci de respectabilité[129].

L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees in the Near East, UNRWA) a enquêté entre juillet 2023 et mars 2024 auprès de plus de 600 réfugiés de tous âges provenant des cinq zones d'opérations de l'agence (Bande de Gaza, Cisjordanie, Jordanie, Liban, Syrie) afin de savoir comment les populations réfugiées perçoivent le mariage des enfants. Le rapport pointe comme principaux facteurs de causalité les normes et traditions socio-culturelles. Un Gazaoui explique à ce sujet : « Traditions are strong, and many people want to make a large family early ». Les participants originaires de Cisjordanie considèrent que la pratique est plus répandue dans les zones économiquement défavorisées. Une adolescente cisjordanienne déclare que les filles sont mariées tôt parce qu'elles n'ont pas accès à l'éducation et que leur famille ne voit pas de futur pour elles[130].

[127] Aisha Association for Women and Child Protection, 30/12/2020, url
[128] Le consortium Gender and Adolescence: Global Evidence (GAGE), géré par l'Overseas Development Institute (ODI) et financé par le gouvernement britannique, est un programme de recherche et d'évaluation d'une durée de neuf ans (2015-2024), regroupant 35 organisations partenaires, reconnues pour leur expertise en recherche, politiques et programmes dans les domaines de l'adolescence, du genre et de l'inclusion sociale : ODI Global, s.d., url
[129] GAGE (Pressler-Marshall E.), 12/2020, url
[130] UNRWA, 09/12/2024, url

En juillet 2025, une conseillère au sein du ministère palestinien des Affaires féminines évoque le recours au mariage pour solutionner des affaires d'agressions sexuelles ou des relations amoureuses entre adolescents. Une interlocutrice du Centre de conseil psychologique et social pour femmes inclut aussi, parmi les facteurs de causalité, l'attrait suscité par les capacités financières du jeune homme (maison, emploi, voiture), la suspicion d'une relation amoureuse entre les deux parties, le désir de « protéger » une fille dont le père est détenu ou la mère divorcée, la crainte de menaces contre la famille et l'existence d'une relation amoureuse « outrepassant les limites de la décence ». Ces justifications, sans fondement réel, ne servent qu'à légitimer socialement la décision de marier des mineurs, d'après cette professionnelle en matière de défense des droits des femmes[131].

L'organisation Girls Not Brides, qui met en réseau plus de 1.500 organisations de la société civile dans plus de cent pays, énumère les raisons suivantes de la pratique du mariage d'enfants dans le Territoire palestinien : la promotion de la cause palestinienne, la préservation de l'honneur familial, la pression sur une victime de viol pour épouser l'auteur du crime, le faible niveau d'instruction, la pauvreté incitant à marier les filles pour réduire les charges financières et enfin des périodes de crise, d'instabilité et de conflit armé incitant les parents à marier les filles pour les protéger et pour faire face à l'insécurité financière et physique, un phénomène particulièrement courant dans les familles où il y a plusieurs filles[132].

3.2. Conséquences

En 2017, des experts interrogés par la presse palestinienne évoquent les graves conséquences sociales, économiques, psychologiques et médicales du mariage de mineurs. Ce dernier favorise le décrochage scolaire, alourdit la charge financière des familles avec une natalité accrue et expose des conjoints immatures à des responsabilités dépassant leurs capacités, avec un risque multiplié de divorces, coûteux pour les individus et l'État. Les jeunes mariés, plus fréquemment en conflit, peuvent souffrir de stress, de dépression et d'autres troubles liés à la pression familiale et au poids de la maternité. Sur le plan sanitaire, le chef du département d'obstétrique de l'hôpital d'Hébron souligne des risques majeurs comme la pré-éclampsie, des complications de la grossesse menant à des accouchements prématurés et, en général, une hausse de la mortalité tant maternelle que néonatale[133].

Dans un article de novembre 2019 relatif à un projet d'ONU Femmes visant à impliquer les hommes de la communauté pour promouvoir l'égalité des sexes, un médecin du projet considère comme insupportables les effets du mariage précoce sur la santé des mineures et comme immoral le fait de demander en mariage une fille âgée de 13 ans. Un autre participant du projet, ayant vécu une grande partie de sa vie en Libye où les filles se marient vers 25 ans après avoir terminé leurs études universitaires, dit avoir été choqué de voir dans la bande de Gaza des mineures contraintes à des mariages précoces. Il souligne que les pères sans emploi qui marient leurs filles jeunes pour réduire le nombre de bouches à nourrir devront assurer une responsabilité économique accrue si la jeune fille divorce. Le projet a permis de convaincre un *Mokhtar*, qui a lui-même persuadé dix autres *mokhtars*, de refuser les contrats de mariage où les deux parties n'ont pas atteint l'âge de 18 ans. Certains pères reprochent aux porteurs du projet d'apporter dans la communauté des idées occidentales[134].

L'association Aisha indique en 2020 que le mariage précoce a pour conséquence l'abandon de la scolarité et la perte de l'opportunité d'accéder à l'enseignement supérieur, l'impossibilité d'accéder au marché du travail, un risque plus grand d'exposition aux conflits et à la violence au sein du foyer, des

[131] Al-Hayat Al-Jadida, 05/07/2025, url
[132] Girls Not Brides, s.d., url
[133] Palinfo.com, 15/10/2017, url ; Palestine Economy Portal, 02/10/2017, url
[134] UN Women, 18/11/2019, url

divorces fréquents, des problèmes de santé et en particulier des grossesses à haut risque, des troubles psychologiques graves et une augmentation de la fertilité associée à des soins insuffisants pour les enfants nés dans ce contexte[135].

Dans un article non daté, publié suite à la pandémie de coronavirus par une organisation de la société civile dans la bande de Gaza, un psychiatre insiste sur les graves conséquences du mariage sur la santé de la fille. Dès la nuit de noces, cette dernière risque des saignements et lésions de son système reproducteur. Une grossesse précoce fragilise son organisme, entraîne des carences en nutriments et augmente le risque de fausse couche, de césarienne, d'accouchement prématuré et d'incapacité à allaiter. Les enfants nés de ces unions sont plus souvent porteurs de malformations congénitales. L'article précise que les mineurs soumis à des relations sexuelles forcées subissent des répercussions physiques et psychologiques de longue durée, les rapports sexuels étant associés à la douleur et à la souffrance. Les répercussions sociales du mariage précoce incluent l'abandon de la scolarité, le manque de revenus, un manque d'expérience et de compétences rendant l'adolescente plus exposée et vulnérable aux violences d'un mari désireux de l'élever à sa façon[136].

En 2022, au cours d'un colloque à l'université de Birzeit, la directrice du Women's Studies Centre, une organisation indépendante de défense des droits de la femme basée à Jérusalem-Est, pointe l'impact de tels mariages sur la santé de la jeune fille, notamment le risque de rupture utérine qui peut l'empêcher d'avoir des enfants et inciter son mari à prendre une seconde épouse, ainsi que les nombreux effets négatifs psychologiques et sociaux. En cas de divorce, de maladie ou de décès du mari, une fille mariée trop jeune ne dispose pas des qualifications nécessaires pour travailler et entretenir sa famille[137].

Deux enquêtes s'intéressent à la perception par la société des risques qu'encourent les adolescentes mariées alors qu'elles sont mineures.

Le rapport de GAGE publié en 2020, qui se base sur des données récoltées entre 2017 et 2020 notamment dans la bande de Gaza, indique que les parents et la société considèrent dangereux de retarder le mariage, lequel protège la « pureté sexuelle » des filles et l'honneur de la famille. Cependant, les parents s'inquiètent du risque accru de divorces dans ces contextes, ce qui les amène à reporter le mariage aux 18 ans de l'enfant. L'étude relève que les risques du mariage précoce sont sous-estimés par les adolescentes elles-mêmes[138].

L'enquête réalisée par l'UNRWA entre juillet 2023 et mars 2024 auprès de 600 réfugiés palestiniens de tous âges provenant des cinq zones d'opérations de l'agence, révèle que les conséquences perçues par les personnes interrogées sont « profondes » et « multiples », avec en priorité les dangers pour la santé d'une fille qui n'est mature ni physiquement ni psychologiquement pour se marier, tomber enceinte et accoucher, surtout dans les zones où l'accès aux soins est limité. Des femmes et un leader de communauté mettent en évidence le risque accru que la jeune fille soit exposée à des violences de la part de son mari et de sa belle-famille. De l'avis des femmes interrogées, une enfant n'est pas prête à assumer les responsabilités du mariage et de la maternité et souffre du renoncement à ses aspirations et ses rêves. Hommes et femmes s'accordent sur le fait que l'interruption de la scolarité limite ses opportunités futures. Les mariées sont confinées dans un rôle domestique, elles sont socialement isolées et perdent l'opportunité de se développer sur le plan personnel[139].

[135] Aisha Association for Women and Child Protection, 30/12/2020, url
[136] Community Media Center (Al-Gharbawi H.), s.d., url
[137] Media Development Center, Birzeit University (Al Sharif H.), 12/10/2022, url
[138] GAGE (Presler-Marshall E. et al.), 12/2020, pp. 36, 37, 48, 52, url
[139] L'enquête de l'UNRWA couvre les zones suivantes : Bande de Gaza, Cisjordanie, Jordanie, Liban, Syrie

3.3. Fréquence et localisation

Une enquête par grappes à indicateurs multiples (Multiple Indicator Cluster Survey, MICS)[140,141], conduite en 2014 par le PCBS avec le support de l'UNICEF et de l'UNFPA, révèle que 15 % des femmes dans le Territoire palestinien âgées de 20 à 24 ans se sont mariées avant l'âge de 18 ans et que 1 % d'entre elles l'ont fait avant l'âge de 15 ans. Les mariages précoces sont plus fréquents dans les camps et les zones urbaines qu'en zone rurale. D'après certains observateurs, le chiffre plus bas en zone rurale pourrait s'expliquer par le sous-enregistrement des mariages dans ces régions, alors que le chiffre élevé en zone urbaine pourrait être influencé par la fréquence accrue du mariage précoce dans les villes aux mentalités traditionnelles comme Hébron, Gaza et Salfit[142].

D'après une étude de 2015 citée par le programme GAGE, le mariage précoce est plus fréquent dans la bande de Gaza, plus précisément dans les gouvernorats de Gaza et de Nord Gaza, qu'en Cisjordanie[143].

Suite à sa mission en 2016 dans le Territoire palestinien, la Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes constate que les statistiques existantes ne sont pas fiables mais que des sources de confiance l'ont informée que 9 à 10 % des mariages impliquent un(e) marié(e) de moins de 18 ans dans le Territoire palestinien[144].

Un article paru dans *The European Journal of Development Research* relatif à une enquête effectuée dans la bande de Gaza en 2016-2017, dont la cible était des filles de moins de 25 ans mariées avant l'âge de 18 ans ainsi que des membres de leur entourage, explique que 25 % des filles interrogées se sont mariées entre 12 et 15 ans. L'âge « moyen et médian » [sic] du mariage était de 16 ans[145].

Le PCBS rapporte dans un communiqué de presse qu'en 2016, 20,5 % des femmes et 1 % des hommes étaient mariés avant 18 ans. En Cisjordanie, le taux le plus élevé de mariages précoces se trouvait à Hébron (36,8 %) et le plus bas à Jéricho et dans la vallée du Jourdain (1,2 %). Dans la bande de Gaza, le maximum était observé dans le gouvernorat de Gaza (42,1 %) et le minimum à Deir al-Balah (7,1 %)[146].

En novembre 2019, un article d'ONU Femmes explique que les mariages d'enfants sont fréquents dans la région est de Khan Younès, notamment à Abasan Al-Kabira qui est présenté comme l'un des villages les plus conservateurs dans cette zone[147].

Une enquête consacrée à la zone C[148], menée par Oxfam et l'université de Birzeit en 2019, relève que 31 % des femmes dans cette zone se sont mariées avant l'âge de 18 ans et qu'aucune diminution des

[140] PCBS, 12/2015, url
[141] Le programme MICS, développé par l'UNICEF dans les années 1990, est un programme international d'enquêtes polyvalentes menées auprès des ménages, visant à aider les pays à collecter des données comparables au niveau international sur un large éventail d'indicateurs relatifs à la situation des enfants et des femmes. Les résultats de ces enquêtes permettent aux pays de générer des données utilisables dans les politiques, les programmes et les plans nationaux de développement, et de suivre leurs progrès dans la réalisation des Objectifs de développement durable et d'autres engagements internationaux : PCBS, 2021, p. ii, url
[142] UNFPA, 19/11/2016, url
[143] GAGE (Pettit J. et al.), 12/2017, pp. 11-12, url
[144] Assemblée générale des Nations unies, 14/11/2019, p. 8, url
[145] The European Journal of Development Research (Abu Hamad B. et al.), 16/06/2021, pp. 1216-1217, url
[146] PCBS, 07/03/2018, url
[147] UN Women, 18/11/2019, url
[148] En vertu des Accords d'Oslo, la Cisjordanie a été divisée en trois zones administratives : A, B et C. La zone C, qui couvre environ 60 % de la Cisjordanie, est pleinement contrôlée, tant d'un point de vue militaire que civil, par Israël. C'est une région largement rurale, qui comprend des villages palestiniens mais où vivent aussi plus de 300.000 colons israéliens : UN-Habitat, 05/2015, p. 4, url

mariages précoces n'a été constatée chez les femmes plus jeunes. Les taux les plus élevés sont observés dans les campements bédouins (40 %) et dans la vallée du Jourdain (38 %), des régions où les familles sont les plus étendues, où le niveau d'éducation est moindre et où le taux de polygamie est plus haut[149].

Une nouvelle enquête MICS, organisée dans le Territoire palestinien en 2019-2020, révèle une diminution dans le temps de la fréquence des mariages de filles mineures. En Cisjordanie, 0,3 % des femmes de 20 à 24 ans se sont mariées avant 15 ans et 11,4 % se sont mariées avant leurs 18 ans. Dans la bande de Gaza, les chiffres sont plus élevés avec 0,4 % des femmes de 20 à 24 ans interrogées mariées avant leurs 15 ans et 16,5 % avant d'avoir atteint 18 ans. Les résultats de l'enquête montrent une diminution substantielle de la prévalence des mariages précoces en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. L'analyse comparative entre différentes cohortes d'âge illustre clairement ce déclin.

En effet, si 5 % des femmes âgées de 40 à 44 ans en Cisjordanie déclarent s'être mariées avant l'âge de 15 ans, ce chiffre tombe à seulement 0,3 % pour la tranche des 15-19 ans. Un schéma similaire est constaté dans la bande de Gaza, où ce taux passe de 7,2 % pour la cohorte des femmes de 40 à 44 ans à 0,4 % pour la plus jeune. Ce recul s'observe également pour l'ensemble des unions contractées avant l'âge de 18 ans[150].

Table PR.4.2W: Trends in child marriage

Percentage of women who were first married before their 15th and 18th birthday, by region and age groups, Palestine, 2019-2020

	West Bank				Gaza Strip				All			
	Percentage of women married before age 15	Number of women age 15-49 years	Percentage of women married before age 18	Number of women age 20-49 years	Percentage of women married before age 15	Number of women age 15-49 years	Percentage of women married before age 18	Number of women age 20-49 years	Percentage of women married before age 15	Number of women age 15-49 years	Percentage of women married before age 18	Number of women age 20-49 years
Total	**1.7**	**6,651**	**19.9**	**5,343**	**1.9**	**4,484**	**24.4**	**3,525**	**1.8**	**11,135**	**21.7**	**8,868**
Age												
15-19	0.3	1,308	na	na	0.4	959	na	na	0.4	2,267	na	na
15-17	0.2	772	na	na	0.0	553	na	na	0.1	1,324	na	na
18-19	0.4	536	na	na	0.9	406	na	na	0.7	943	na	na
20-24	0.3	1,292	11.4	1,292	1.4	858	16.5	858	0.7	2,150	13.4	2,150
25-29	1.2	1,129	13.7	1,129	0.4	771	18.6	771	0.9	1,900	15.7	1,900
30-34	2.6	881	19.8	881	0.8	636	24.8	636	1.9	1,518	21.9	1,518
35-39	3.1	755	25.5	755	2.1	553	29.0	553	2.7	1,307	27.0	1,307
40-44	5.0	689	31.6	689	7.2	401	35.0	401	5.8	1,090	32.8	1,090
45-49	2.2	597	29.1	597	6.0	306	37.8	306	3.5	903	32.0	903

na: not applicable

Tendances en matière de mariage d'enfants[151]

Dans un rapport publié en février 2020, une chercheuse à l'Université hébraïque de Jérusalem constate que le mariage des enfants est toujours pratiqué en Palestine, en particulier dans les zones rurales et isolées ; la zone C et Gaza ont été identifiées comme les endroits où le nombre de mariages d'enfants est le plus élevé[152].

Selon l'OHCR, qui se réfère à des chiffres communiqués par la Cour suprême de la *sharia*, « Of some 7,200 marriages registered by the sharia courts from 1 November 2019 to 30 April 2020, 1,279 (17.7 per cent) involved children, with 94.4 per cent of them being girls »[153].

[149] WVI, 12/12/2019, url
[150] PCBS, 2021, pp. 241-243, url
[151] PCBS, 2021, p. 243, url
[152] UNFPA (Odeh S.), 02/2020, p. 21, url
[153] OHCHR, 11/02/2021, url

Un rapport publié par l'UNFPA et l'UNICEF en 2020 indique que les taux les plus élevés de mariages précoces sont constatés :

- pour la Cisjordanie : en zone C incluant la vallée du Jourdain, à Jérusalem-Est, dans le sud de la Cisjordanie et la zone H2 d'Hébron ;
- pour la bande de Gaza : dans les zones d'accès restreint particulièrement à Khan Younès (région est, incluant les communautés bédouines), à Rafah et dans les camps de réfugiés de Bureij et Nuseirat[154].

D'après les statistiques les plus récentes disponibles sur le site web du PCBS, qui concernent la période 2009-2022 (voir graphique ci-dessous), le pourcentage de mariages enregistrés chez les hommes et les femmes âgés de moins de 18 ans dans le Territoire palestinien est en constante diminution ces dernières années, passant de 25,5 % en 2009, à 19,3% en 2019 et à 11 % en 2022. La baisse est très nette en Cisjordanie (22,9 % en 2009 contre 5,6 % en 2022), mais moindre dans la bande de Gaza (28,4 % en 2009 contre 17,9 % en 2022)[155].

years	Palestine	west Bank	Gaza Strip
2009	25.5	22.9	28.4
2010	24.3	21.8	27.3
2011	22.7	20.2	25.7
2012	21.9	20.0	24.6
2015	20.3	19.0	22.2
2017	20.0	19.2	21.4
2018	19.7	18.9	21.2
2019	19.3	19.0	19.9
2020	11.9	4.3	19.3
2021	11.5	5.5	18.7
2022	11.0	5.6	17.9

Mariage d'enfants (pourcentage de mariages enregistrés chez les femmes de moins de 18 ans)[156]

Le programme de recherche GAGE relève quant à lui que les données qu'il a collectées en 2017 ainsi que celles du PCBS en 2022 montrent une réduction du mariage d'enfants ces dernières années, mais que les taux à Gaza restent significativement plus élevés par rapport à la Cisjordanie[157].

En janvier 2022, une source anonyme interrogée par le ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas déclare que 20 % des femmes mariées dans le Territoire palestinien l'ont été avant l'âge de 18 ans[158].

En 2022, Al-Marsad attribue la réduction des mariages précoces en Cisjordanie à une diminution de l'enregistrement des mariages auprès des tribunaux depuis l'adoption du décret-loi de 2019, en

[154] UNFPA, UNICEF, 02/2020, p. 9, url
[155] PCBS, 04/08/2024, url
[156] PCBS, 04/08/2024, url
[157] GAGE (Vintges J. et al.), 07/2025, url
[158] Nederland – Ministerie van Buitenlandse Zaken, 30/04/2022, p. 63, url

particulier dans le nord et le sud de la Cisjordanie. Le non-enregistrement mine les droits des jeunes filles dont le mariage n'est pas reconnu et perturbe la détection de l'ampleur de la problématique des mariages précoces[159].

En février 2023, les chiffres relativement stables dans la bande de Gaza sont dus, selon l'ONG palestinienne pour l'autonomisation et le développement local REFORM[160], à la division politique palestinienne et au refus des autorités du Hamas d'exécuter les décisions prises par Ramallah[161].

Sur la page Palestine de son site web, Girls Not Brides évalue à 1 % le nombre de mariages avant 15 ans et à 13 % le nombre de mariages avant 18 ans. L'organisation ajoute que les mariages précoces sont plus fréquents dans les zones urbaines et dans les camps que dans les zones rurales. Les taux les plus élevés sont enregistrés dans les hameaux et les campements, les agglomérations, la vallée du Jourdain, le nord de Gaza, Gaza, Hébron et Jérusalem. Elle précise que les taux de mariages précoces dans les zones rurales sont faibles en raison du manque d'enregistrement et de la sous-déclaration de ces mariages[162].

Selon des informations collectées par l'UNICEF en février 2022 sur la problématique au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, les pourcentages de mariages d'enfants les plus élevés dans la région du Levant sont observés en Irak (24 %) et en Egypte (17 %). Le Territoire palestinien, qui affiche un taux de 15 %, vient avant la Syrie (13 %), la Jordanie (8 %) et le Liban (6 %). Le phénomène est considéré comme sous-rapporté dans les pays qui ne le reconnaissent pas comme une violence basée sur le genre[163].

Dans son rapport publié en 2024 sur le contexte gazaoui, l'organisation WAC déclare ne pas disposer de chiffres précis sur le mariage précoce durant la guerre, les tribunaux fonctionnant exclusivement au moyen de documents imprimés et n'étant pas en mesure de passer en revue la totalité des contrats de mariage enregistrés depuis le début de la guerre. Des chiffres partiels sont communiqués à titre d'exemple. Au tribunal de Deir El Balah, du 1er juin au 30 octobre 2024 (cinq mois), sur 3.124 mariages enregistrés, 167 impliquaient une fille âgée de 14 à 16 ans (5 %). Pour les tribunaux de Gaza et de Nord Gaza, sur 1.781 cas, 234 impliquaient des filles âgées de 14 à 16 ans (13 %)[164].

Un article publié en juillet 2025 par le média palestinien Hayat Al-Jadida renvoie aux statistiques d'une organisation palestinienne de défense des droits des femmes, selon lesquelles en 2024, 44 % des mariages d'enfants en Cisjordanie ont eu lieu dans le gouvernorat d'Hébron, 16,5 % dans celui de Naplouse et 12,5 % dans le gouvernorat de Bethléem. Ces régions se caractérisent, selon l'article, par une forte densité de population et des quartiers résidentiels marginalisés, notamment dans la zone C, où la défaillance des services et des infrastructures a des conséquences négatives sur la situation des femmes et des filles[165].

[159] Al-Marsad (Riyahi I.), 06/06/2022, url
[160] The Palestinian Association for Empowerment and Local Development - REFORM est une ONG palestinienne indépendante qui œuvre pour une société où chacun a la capacité de participer efficacement, où les droits individuels et collectifs sont respectés et où le pluralisme est assuré au sein d'un État palestinien indépendant : REFORM Association [Profil Linkedin], s.d., url
[161] REFORM, 02/02/2023, url
[162] Girls Not Brides, s.d., url
[163] UNICEF, 02/2022, url
[164] WAC, 2024, url
[165] Al-Hayat Al-Jadida, 05/07/2025, url

3.4. Groupes vulnérables

D'après une étude de 2015 citée par le programme GAGE, des facteurs comme un faible niveau d'éducation et un contexte de pauvreté déterminent davantage la précocité du mariage que le lieu de résidence de la jeune fille[166].

Un article publié dans *The European Journal of Development Research*, relatif à une enquête effectuée dans la bande de Gaza en 2016-2017, indique que les filles mariées très jeunes appartiennent à de grandes familles – en moyenne neuf membres – et à des familles « élargies » (« extended families »). Seulement 6,5 % d'entre elles ont déclaré ne pas avoir été forcées à se marier. Leurs familles d'origine vivaient dans des conditions économiques qualifiées de « bonnes », ce qui fait dire aux auteurs que les motivations de ces mariages sont d'abord socio-culturelles avant d'être économiques. Le niveau d'instruction des parents était faible[167].

Une enquête menée par Oxfam et l'université de Birzeit en 2019 relève que les taux les plus élevés de ces mariages dans la zone C en Cisjordanie sont observés dans les campements bédouins (40 %) et dans la vallée du Jourdain (38 %), des régions où les familles sont les plus étendues, où le niveau d'éducation est moindre et où le taux de polygamie est plus élevé[168].

D'après le rapport publié par l'UNFPA et l'UNICEF en février 2020, les groupes vulnérables sont des adolescentes âgées de 15 à 17 ans, résidant dans des zones urbaines, au sein d'une population réfugiée et présentant les caractéristiques suivantes : résider dans une zone de conflit ; faire partie d'une population de personnes déplacées ; être issue d'une communauté pauvre ; être en décrochage scolaire ; appartenir à une communauté patriarcale conservatrice (Gaza, Hébron, Jérusalem-Est) ; appartenir à une famille large pratiquant le mariage endogame ; appartenir à une communauté au taux de polygamie élevé[169].

GAGE, en décembre 2020, conclut que les crises humanitaires influent sur l'incidence et le timing du mariage d'enfants mais que le risque de mariage dépend principalement des caractéristiques familiales préexistantes à la crise, notamment la valeur que les parents accordent à l'éducation des filles, l'adhésion des familles et des clans à la tradition et l'origine rurale ou urbaine de ces familles[170].

Dans la bande de Gaza, la guerre entre Israël et le Hamas suscite une reprise du phénomène. Dans un rapport relatif à la situation humanitaire dans la bande de Gaza publié le 11 juin 2025, le Bureau pour la coordination des affaires humanitaires dans le Territoire palestinien (United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs – occupied Palestinian Territory, OCHA-oPt), rapporte que ses partenaires de terrain ont signalé une forte augmentation des mariages forcés d'enfants depuis le déclenchement de la guerre[171].

Une enquête de GAGE et de l'UNFPA, réalisée en août-septembre 2024 dans les cinq gouvernorats de la bande de Gaza auprès de 1.000 jeunes âgés de 10 à 24 ans, rappelle que le phénomène préexistait à la guerre pour des raisons sociales et économiques. Presque 56 % des personnes interrogées mariées déclarent s'être mariées à moins de 18 ans, l'âge moyen du mariage se situant à 17 ans. Environ 71 % des participants à l'enquête ont signalé depuis le début du conflit une augmentation de la pression au mariage sur les filles âgées de moins de 18 ans, tandis que 56 % ont noté une augmentation similaire pour les garçons sous cet âge[172]. Les conditions de vie à Gaza ne permettant

[166] GAGE (Pettit J. et al.), 12/2017, pp. 11-12, url
[167] The European Journal of Development Research (Abu Hamad B. et al.), 16/06/2021, pp. 1216-1217, url
[168] WVI, 12/12/2019, url
[169] UNFPA, UNICEF, 02/2020, p. 9, url
[170] GAGE (Presler-Marshall E. et al.), 12/2020, pp. 1-2, url
[171] OCHA-oPt, 11/06/2025, url
[172] UNFPA, Juzoor, GAGE (Abu Hamad B. et al.), 11/2024, pp. 3, 24, 37, 64, url

plus de satisfaire les exigences traditionnelles en matière de mariage[173], le coût de ce dernier pour le jeune homme et sa famille a diminué et le nombre de demandes a augmenté. Des familles démunies sont incitées à marier leurs filles jeunes pour réduire le nombre de bouches à nourrir. Selon un officiel dans le système éducatif de Gaza, le mariage dans ces circonstances n'est pas « exactly what we call marriage. It was more like a very simple protocol, where the marriage took place in a tent or a small room, with no privacy and no proper qualifications or preparations ». Le mariage précoce peut être choisi par une fille dans un contexte de stratégie d'adaptation négative, pour accéder à davantage d'aide ou à un abri plus sûr. La crainte de relations entre garçons et filles cohabitant dans la promiscuité des hébergements de fortune amène des familles conservatrices à « protéger » leur fille de la « honte potentielle » en les mariant. Une adolescente explique :

> « In the shelters, I know of several cases, where young people live on the same floor… For example, on one floor, there were three weddings at the same time. They liked each other, and their rooms were next to one another… It was almost forced, like it had to happen… They liked each other, got engaged, and within a week, they were married »[174].

La suspension de l'éducation dans la bande de Gaza constitue aussi un facteur incitant les familles à marier leurs filles[175].

Le rapport publié par WAC en 2024 confirme une recrudescence des mariages précoces dans la bande de Gaza. Il constate que, comme ce fut le cas dans le cadre de conflits antérieurs (1948, 1967 ainsi que les conflits de 2008 et 2014 dans la bande de Gaza), une situation de guerre constitue un terreau fertile pour le retour des traditions et coutumes conservatrices, en l'absence de sensibilisation et d'accompagnement des familles et des filles sur la problématique. Le rapport met le doigt sur la crainte des parents que leurs filles soient exposées à du harcèlement et à des agressions sexuelles, une réalité à l'incidence limitée dans la bande de Gaza selon l'ONG. Sont aussi cités comme favorisant le phénomène : la promiscuité dans les abris des réfugiés, la réduction des coûts du mariage et la volonté d'augmenter l'aide humanitaire dans la famille par le mariage d'un garçon dès ses 18 ans, ce qui entraîne le choix d'une épouse plus jeune que lui[176].

[173] Traditionnellement, la jeune mariée reçoit une dot, un trousseau et un logement, des frais qui sont à charge de son époux et de la famille de ce dernier. Voir point 1.3.
[174] GAGE (Vintges J. et al.), 07/2025, pp. 3-4, url
[175] Al-Hayat Al-Jadida, 05/07/2025, url
[176] WAC, 2024, url

Bibliographie

Contacts directs

Diplomate palestinien ayant résidé dans la bande de Gaza, entretien téléphonique, 01/10/2013, identité et coordonnées non communiquées pour garantir la sécurité de cette source

Représentante d'une organisation de défense des droits des femmes dans le Territoire palestinien, entretien, Jérusalem, 24/11/2022, identité et coordonnées non communiquées pour garantir la sécurité de cette source

Shehada N., anthropologue et maître de conférences à l'International Institute of Social Studies (ISS) de l'Erasmus University Rotterdam, courrier électronique, 31/10/2013, info@iss.nl

Sources écrites et audiovisuelles

Advocating Peace, *Palestinian Family and Tradition*, 04/01/2024, https://www.advocatingpeace.com/2024/01/04/palestinian-family-and-tradition/ [consulté le 15/09/2025]

Aisha Association for Woman and Child Protection, *About Us*, s.d., https://aisha.ps/en/about [consulté le 26/09/2025]

Aisha Association for Women and Child Protection, *Fact-sheet Regarding Early Marriage in The Gaza Strip*, 30/12/2020, https://aisha.ps/en/statistics/35#:~:text=It%20provides%20a%20minimum%20age,age%2014%2C55%20AD%20years [consulté le 28/01/2025]

Al-Hayat Al-Jadeeda, *تزويج القاصرات في فلسطين: بين القانون والثغرات.. طفولةٌ منهوبة تحت عباءة الاستثناءات [Mariage d'enfants en Palestine : entre loi et failles… L'enfance volée sous le couvert des exceptions]*, 05/07/2025, https://www.alhaya.ps/ar/Article/168065/تزويج-القاصرات-في-فلسطين-بين-القانون-والثغرات-طفولةٌ-منهوبة-تحت-عباءة-الاستثناءات [consulté le 03/10/2025]

Al-Jazeera, *Palestinian Wedding [vidéo]*, 31/08/2016, https://www.aljazeera.com/video/al-jazeera-world/2016/8/31/palestinian-wedding [consulté le 15/09/2025]

Al-Jazeera, *كيف تعمل المؤسسات الحكومية بغزة في ظل الحرب والدمار؟ [Comment fonctionnent les institutions gouvernementales à Gaza au milieu de la guerre et de la destruction ?]*, 20/08/2024, https://www.aljazeera.net/politics/2024/8/20/%D9%83%D9%8A%D9%81-%D8%AA%D8%B9%D9%85%D9%84-%D8%A7%D9%84%D9%85%D8%A4%D8%B3%D8%B3%D8%A7%D8%AA-%D8%A7%D9%84%D8%AD%D9%83%D9%88%D9%85%D9%8A%D8%A9-%D8%A8%D8%BA%D8%B2%D8%A9-%D9%81%D9%8A-%D8%B8%D9%84 [consulté le 01/09/2025]

Al-Marsad - The Social and Economic Policies Monitor (Riyahi I.), *The Marriage of Minors in Palestine,* 06/06/2022, https://www.almarsad.ps/en/content/publications/the-marriage-of-minors-in-palestine.html [consulté le 28/01/2025]

Alray, *777 مختارًا بقطاع غزة [777 Mukhtars dans la bande de Gaza]*, 02/03/2014, https://alray.ps/ar/post/117973/777-%D9%85%D8%AE%D8%AA%D8%A7%D8%B1%D8%A7-%D8%A8%D9%82%D8%B7%D8%A7%D8%B9-%D8%BA%D8%B2%D8%A9 [consulté le 14/08/2025]

Arabi21.com, *العرس الفلسطيني.. تأكيد وإبراز للهوية الوطنية ... [Le mariage palestinien : une affirmation et une démonstration de l'identité nationale...]*, 27/07/2021, https://arabi21.com/story/1374608/العرس-الفلسطيني-تأكيد-وإبراز-للهوية-الوطنية [consulté le 15/09/2025]

Archives de sciences sociales des religions (Andézian S.*), Formation des identités palestiniennes chrétiennes, Églises, espace et nation*, 01-03/2010, https://journals.openedition.org/assr/21919#quotation [consulté le 09/09/2025]

Assemblée générale des Nations unies, *Rapport de la Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences, sur sa mission dans le Territoire palestinien occupé/État de Palestine*, 14/11/2019, https://digitallibrary.un.org/record/3852517?ln=en&v=pdf [consulté le 01/09/2025]

Blog sur la Palestine, Mohammadhamdan64, *المختار في فلسطين [L'élu en Palestine]*, 14/03/2024, https://mohammadhamdan64.wordpress.com/2024/03/14/%D8%A7%D9%84%D9%85%D8%AE%D8%AA%D8%A7%D8%B1-%D9%81%D9%8A-%D9%81%D9%84%D8%B3%D8%B7%D9%8A%D9%86/ [consulté le 06/10/2025]

Community Development and Media Center (Al-Gharbawi H.), *[Le mariage des enfants : une recette lente pour la destruction de la société]*, s.d., https://cdmcgaza.ps/ar/?p=6841 [consulté le 03/10/2025]

Criminal Code Bill, 24/09/1936, in *The Palestine Gazette*, p. 973, 28/09/1936, https://learningpartnership.org/sites/default/files/resources/pdfs/Palestine-Penal-Code-Gaza-1936-English.pdf [consulté le 02/09/2025]

Danish National ID Centre, *Palestine: Marriage registration and issuance of marriage contracts and marriage certificates*, 30/01/2024, https://www.nidc.dk/en/Notes-oo-guides/Search-by-country/Landeside/Country-specific-notes?name=Palestine [consulté le 27/08/2025]

Daraj (Al-Araj I.), *غزة: آباء يجبرون بناتهم على الزواج لتخفيف هم النزوح [Gaza : des parents obligent leurs filles à se marier pour atténuer les difficultés du déplacement]*, 05/09/2024, https://daraj.media/غزة-آباء-يجبرون-بناتهم-على-الزواج-لتخف/ [consulté le 05/09/2025]

Décret-loi n°21 de 2019 portant modification de la législation sur le statut personnel concernant la détermination de l'âge du mariage dans l'Etat de Palestine, 11/03/2019, https://mowa.pna.ps/ar/single-post/33 [consulté le 29/09/2025]

Democratic Control of Armed Forces (DCAF) (Jallad Z.), *Palestinian Women and Security: A Legal Analysis*, 2012, https://www.files.ethz.ch/isn/152932/Legal_Analysis_EN.pdf [consulté le 05/09/2025]

Democratic Control of Armed Forces (DCAF), *Security and Justice Providers post-War in Gaza: Institutional Shifts and Emerging Actors*, 2024, GazaSecJusticeProviders2024-EN-feb2025.pdf [consulté le 05/09/2025]

Etudes Rurales (Shehada N.), *Les paradoxes du mariage précoce à Gaza*, 15/11/2005, 173-174 | 2005, pp. 153-181, https://journals.openedition.org/etudesrurales/8136#:~:text=Ce%20qui%20%C3%A9tait%20consid%C3%A9r%C3%A9%20comme,blanc%20fut%20%C3%A0%20nouveau%20pratiqu%C3%A9 [consulté le 01/09/2025]

EuroMed Rights, *Factsheet Palestine*, 03/2023, https://euromedrights.org/wp-content/uploads/2023/05/facsheet-PALESTINE_EN.pdf [consulté le 01/09/2025]

European Council on Foreign Relations (ECFR), *Mapping Palestinian Politics, Hizb ut-Tahrir*, 21/03/2018, https://ecfr.eu/special/mapping_palestinian_politics/hizb_ut_tahrir/ [consulté le 10/10/2025]

European Parliament Research Service (EPRS), *Child marriages: Still too many*, 2018, https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/ATAG/2018/623526/EPRS_ATA(2018)623526_EN.pdf [consulté le 01/09/2025]

Fafo Institute for Applied Social Science (Hovdenak A., Persen J., Tuastad D. H., etc), *Constructing Order: Palestinian Adaptations to Refugee Life*, Fafo Report 236, 1997, https://www.academia.edu/3319275/Constructing_Order_Palestinian_Adaptations_to_Refugee_Life [consulté le 06/10/2025]

Gender & Adolescence : Global Evidence (GAGE) (Pettit J. et al.), *Adolescent girls in Gaza, The state of the evidence*, 12/2017, https://gage.odi.org/wp-content/uploads/2019/01/Adolescent-girls-in-Gaza-The-state-of-the-evidence.pdf [consulté le 01/09/2025]

Gender & Adolescence : Global Evidence (GAGE) (Pressler-Marshall E.), *Through their eyes. Exploring the complex drivers of child marriage in humanitarian contexts*, 12/2020, https://gage.odi.org/wp-content/uploads/2020/12/Child-marriage-report-final.pdf [consulté le 24/09/2025]

Gender & Adolescence : Global Evidence (GAGE) (Vintges J. et al.), *Policy Brief, The gendered toll of armed conflict: how the genocide in Gaza is compounding girls' risks of child marriage and gender-based violence*, 07/2025, https://api.gage.odi.org/media/7965_gaza-child-marriage-and-gbv.-pdf.pdf [consulté le 01/09/2025]

Girls Not Brides, *Child Marriage Atlas*, *Palestine*, s.d., https://www.girlsnotbrides.org/learning-resources/child-marriage-atlas/atlas/palestine/ [consulté le 29/08/2025]

Guess My Ethnicity [Profil Facebook], 19/01/2025, https://www.facebook.com/groups/2466537186933098/?multi_permalinks=3772824426304361&hoisted_section_header_type=recently_seen [consulté le 23/09/2025]

Human Rights Watch (HRW), *Human Rights Watch, Women's Centre for Legal Aid and Counselling, and Equality Now, Joint Submission to the CEDAW Committee on the State of Palestine, 70th session*, 11/06/2018, https://www.hrw.org/news/2018/06/11/human-rights-watch-womens-centre-legal-aid-and-counselling-and-equality-now-joint [consulté le 30/09/2025]

Human Rights Watch (HRW), *Palestine: 'Marry-Your-Rapist' Law Repealed*, 10/05/2018, https://www.hrw.org/news/2018/05/10/palestine-marry-your-rapist-law-repealed [consulté le 30/09/2025]

Humanities and Social Sciences Communications (Hattab M., Abualrob M.), *Under the veil: women's economic and marriage rights in Palestine*, 17/03/2023, https://www.nature.com/articles/s41599-023-01591-4 [consulté le 09/10/2025]

Independent Arabia, *"المأذونات الشرعيات" في فلسطين بين مؤيد ومعارض [« Femmes notaires » en Palestine : entre partisans et opposants]*, 21/09/2019, [consulté le 04/09/2025]

Institute for Middle East Understanding (IMEU), *Coutumes et traditions sociales palestiniennes*, 26/06/2006, https://imeu.org/resources/resources/palestinian-social-customs-and-traditions/327 [consulté le 15/09/2025]

Institute of Development Studies (IDS) Bulletin (Johnson P.), *Unmarried in Palestine: Embodiment and (dis)Empowerment in the Lives of Single Palestinian Women*, vol. 41, n° 2, 02/03/2010, https://www.academia.edu/125977572/Unmarried_in_Palestine_Embodiment_and_dis_Empowerment_in_the_Lives_of_Single_Palestinian_Women?nav_from=f364746f-bcbd-4a06-87aa-06cc1294d419 [consulté le 29/08/2025]

Journal of Women of the Middle East and the Islamic World (Johnson P., Moors A.), *Foreign to Palestinian society? Urfi Marriage, Moral dangers, and the Colonial present*, 20 (2022), pp. 159-181, https://brill.com/view/journals/haww/20/1-2/article-p159_8.xml?ebody=full%20html-copy1 [consulté le 19/09/2025]

Journal of Women of the Middle East and the Islamic World (Shehada N.), *Between Change and Continuity: Age and Marriage Trends in Gaza*, 2008, pp. 315-350, https://www.academia.edu/8976404/Between_Change_and_Continuity_Age_and_Marriage_Trends_in_Gaza [consulté le 29/08/2025]

Kempf H., Equer J., *Gaza : Life in a Cage*, Algora Publishing, 01/12/2005

Larousse, *Fatiha*, s.d., https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/fatiha/188124 [consulté le 23/09/2025]

Loi égyptienne sur le statut personnel n° 303 de 1954, 15/07/1954, https://muslimfamilylawindex.com/wp-content/uploads/2023/01/Egyptian-Law-of-Family-Rights-No.-303-1954-Gaza-Strip.pdf [consulté le 29/08/2025]

Masarat - The Palestinian Center for Policy Research & Strategic Studies, *قرار تحديد سن الزواج .. الاستثناءات وإمكانية التطبيق [Decision to set the age of marriage: exceptions and applicability]*, 2019-2020, https://www.masarat.ps/ar_print.php?id=4cbfcfy5029839Y4cbfcf#:~:text=%D8%A3%D9%85%D8%A7%20%D9%81%D9%8A%20%D8%A7%D9%84%D9%85%D8%AD%D8%A7%D9%81%D8%B8%D8%A7%D8%AA%20%D8%A7%D9%84%D8%AC%D9%86%D9%88%D8%A8%D9%8A%D8%A9%20(%D9%82%D8%B7%D8%A7%D8%B9,%D8%A8%D8%AA%D8%B2%D9%88%D9%8A%D8%AC%20%D8%A7%D9%84%D9%81%D8%AA%D8%A7%D8%A9%20%D8%A7%D9%84%D8%AA%D9%8A%20%D8%AA%D8%AA%D8%AC%D8%A7%D9%88%D8%B2%20%D8%B3%D9%86 [consulté le 29/01/2025]

Media Development Center, Birzeit University (Al Sharif H.), *"عقود زواج خارج المحكمة والنتيجة أزواج "ولكن.." [Mariages hors tribunal et résultat : des couples « mais... »]*, 12/10/2022, http://mdc.birzeit.edu/page-1288-ar.html [consulté le 19/09/2025]

Michigan Journal of Gender & Law (Jacobson H.), *The Marriage Dower: Essential Guarantor of Women's Rights in The Marriage Dower*, 2003, vol. 10, issue 11, p. 145-146, https://repository.law.umich.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1115&context=mjgl [consulté le 16/10/2025]

Middle East Eye (MEE) (Hajjaj T.), *À Gaza, le coronavirus fait revivre les cérémonies de mariage traditionnelles*, 01/05/2020, https://www.middleeasteye.net/fr/reportages/gaza-le-coronavirus-fait-revivre-les-ceremonies-de-mariage-traditionnelles [consulté le 15/09/2025]

Middle East Eye (MEE), *Henné et zaffeh : au cœur d'un mariage traditionnel palestinien*, 04/06/2022, https://www.middleeasteye.net/fr/actu-et-enquetes/palestine-traditions-mariage-henne-zaffeh-dabkeh-gastronomie-musique-danse [consulté le 15/09/2025]

Mondoweiss (S. Hajjaj T.), *Mariage à Gaza : de jeunes Palestiniens s'endettent lourdement pour se marier*, 18/01/2022, https://mondoweiss.net/2022/01/marriage-in-gaza-young-palestinians-take-on-crippling-debt-to-tie-the-knot/ [consulté le 09/10/2025]

Musawah for Equality in the Family, *Palestine Overview Of Muslim Family Laws & Practices*, 31/05/2017, https://www.musawah.org/resources/country-table-palestine/ [consulté le 28/01/2025]

Musawah for Equality in the Family, *Thematic report on muslim family law and muslim women's rights in Palestine, 70th CEDAW Session Geneva, Switzerland*, 07/2018, https://www.musawah.org/wp-content/uploads/2019/02/Palestine-Thematic-Report-2017-CEDAW70.pdf [consulté le 28/01/2025]

Nations unies, Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, *Rapport valant troisième à cinquième rapports périodiques soumis par l'État de Palestine en application de l'article 9 de la Convention, attendu en 2023*, *Renseignements communiqués par l'État de Palestine comme suite aux observations finales*, 21/11/2023, https://documents.un.org/doc/undoc/gen/g23/239/67/pdf/g2323967.pdf [consulté le 28/01/2025]

Nederland - Ministerie van Buitenlandse Zaken, *Translation General Country of Origin Information Report Palestinian Territories of April 2022*, 30/04/2022, https://www.government.nl/documents/reports/2022/04/30/general-country-of-origin-information-report-palestinian-territories [consulté le 01/09/2025]

Norwegian Refugee Council (NRC), *The Shari'a Courts and Personal Status Laws in the Gaza Strip*, 01/2011, https://www.nrc.no/globalassets/pdf/reports/the-sharia-courts-and-personal-status-laws-in-the-gaza-strip.pdf [consulté le 01/09/2025]

Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights (OHCHR), *Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women Adopted and opened for signature, ratification and accession by General Assembly resolution 34/180 of 18 December 1979 entry into force 3 September 1981, in accordance with article 27(1)*, 1979, https://www.ohchr.org/sites/default/files/cedaw.pdf [consulté le 01/09/2025]

Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights (OHCHR), *Convention on the Rights of the Child*, 02/12/1989, https://www.ohchr.org/en/instruments-mechanisms/instruments/convention-rights-child [consulté le 01/09/2025]

Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights (OHCHR), Committee on the Rights of the Child, *Concluding observations on the initial report of the State of Palestine**, 10/02/2020, https://d3n8a8pro7vhmx.cloudfront.net/dcipalestine/pages/5366/attachments/original/1582165637/CRC_C_PSE_CO_1_41513_E.pdf [consulté le 05/09/2025]

Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights (OHCHR-HCDH), *Convention on the Rights of the Child*, s.d., https://www.ohchr.org/en/instruments-mechanisms/instruments/convention-rights-child [consulté le 16/10/2025]

Overseas Development Institute (ODI) Global, *Gender and Adolescence: Global Evidence (GAGE) Project*, s.d., https://odi.org/en/about/our-work/gender-and-adolescence-global-evidence-gage/ [consulté le 05/09/2025]

Palestinian Central Bureau of Statistics (PCBS), *Child marriages (Percentage of female under the age of 18 registered marriages)*, 04/08/2024, https://www.pcbs.gov.ps/statisticsIndicatorsTables.aspx?lang=en&table_id=3596 [consulté le 27/08/2025]

Palestinian Central Bureau of Statistics (PCBS), *Median Age at First Marriage in Palestine by Sex and Governorate - 2018*, s.d., https://www.pcbs.gov.ps/Portals/_Rainbow/Documents/VS-2018-05e.html [consulté le 04/09/2025]

Palestinian Central Bureau of Statistics (PCBS), *Palestinian Central Bureau of Statistics (PCBS) issued a press release on the Eve of the International Women's Day on Tuesday,* 08/03/2018, 07/03/2018, https://www.pcbs.gov.ps/portals/_pcbs/PressRelease/Press_En_7-3-20148-women-en.PDF [consulté le 04/09/2025]

Palestinian Central Bureau of Statistics (PCBS), *Palestinian Multiple Indicator Cluster Survey 2019-2020, Survey Findings Report*, 2021, https://www.unicef.org/sop/media/1736/file/MICS%202019-2020.pdf [consulté le 28/08/2025]

Palestinian Central Bureau of Statistics (PCBS), *Palestinian Multiple Indicator Cluster Survey 2014, Final Report*, 12/2015, https://www.pcbs.gov.ps/downloads/book2175.pdf [consulté le 28/08/2025]

Palinfo.com, الخليل.. الزواج المبكر خوفا من البايرة والعانس [*Hébron : Mariage précoce par peur des vieilles filles et des vieux],* 15/10/2017, https://palinfo.com/news/2017/10/15/169695/ [consulté le 03/10/2025]

Penal Code No. 16 of 1960 (as amended up to Law No. 8 of 2011), 1960, https://www.wipo.int/wipolex/en/legislation/details/15077 [consulté le 02/09/2025]

Personal Status Law of 1976 corresponding to the Jordanian Personal Status Law No. 61/1976, in *Official Gazette*, n°2668, 12/01/1976 ; *Official Gazette*, n°4149, 16/09/1996, https://www.sjd.ps/uploads/files/20230601110359_%D9%82%D8%A7%D9%86%D9%88%D9%86%20%D8%A7%D8%A7%D9%84%D8%AD%D9%88%D8%A7%D9%84%20%D8%A7%D9%84%D8%B4%D8%AE%D8%B5%D9%8A%D8%A9%201976.pdf [consulté le 28/01/2025]

Pubmed (Tarazi I. et al.), *Obligatory premarital tests for beta-thalassaemia in the Gaza Strip: evaluation and recommendations*, 29/04/2007, https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/17474883/ [consulté le 04/09/2025]

Quds Net News Agency, بيان توضيحي من قاضي قضاة فلسطين حول توثيق عقود الزواج *[une déclaration explicative du juge en chef de Palestine concernant la documentation des contrats de marriage]*, 01/02/2025, https://qudsnet.com/post/299143/بيان-توضيحي-من-قاضي-قضاة-فلسطين-حول-توثيق-عقود-الزواج [consulté le 04/09/2025]

Reform Association [Profil Linkedin], s.d., https://www.linkedin.com/company/reform-ps/about/ [consulté le 07/10/2025]

Shehada N., *Islamic Law in context, Applied family law in Islamic courts, Shari'a courts in Gaza*, Routledge, 2018

The European Journal of Development Research (Abu Hamad B. et al.), *'No One Should Be Terrified Like I Was!' Exploring Drivers and Impacts of Child Marriage in Protracted Crises Among Palestinian and Syrian Refugees*, 16/06/2021, pp. 1216-1217, https://d-nb.info/1248345916/34 [consulté le ....]

The New Arab, *L'Autorité palestinienne interdit le mariage des enfants en Cisjordanie occupée*, 07/11/2019, https://www.newarab.com/news/palestinian-authority-outlaws-child-marriage-occupied-west-bank [consulté le 29/08/2025]

The Palestinian Association for Empowerment and Local Development - REFORM, *Child Marriage Words that Must be Said*, 02/02/2023, https://reform.ps/blogs/child-marriage-words-that-must-be-said [consulté le 28/01/2025]

UN Women, *The men who are standing tall against early marriages in the Gaza Strip*, 18/11/2019, https://www.unwomen.org/en/news/stories/2019/11/feature-men-standing-tall-against-early-marriages-in-gaza-strip [consulté le 01/09/2025]

UN-Habitat, *Spatial Planning in Area C of the Israeli occupied West Bank of the Palestinian territory Report of an International Advisory Board*, 05/2015, https://unhabitat.org/sites/default/files/download-manager-files/IAB%20Report%20on%20Area%20C.pdf [consulté le 02/10/2025]

United Nations - Human Rights Council (OHCHR), *Implementation of Human Rights Council resolutions S-9/1 and S-12/1, Report of the United Nations High Commissioner for Human Rights*, 11/02/2021,

https://www.ohchr.org/sites/default/files/HRBodies/HRC/RegularSessions/Session46/Documents/A_HRC_46_63.docx [consulté le 29/08/2025]

United Nations - Human Rights Council (OHCHR), *Preventing and eliminating child, early and forced marriage : Report of the Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights*, 02/04/2014, https://www.refworld.org/reference/annualreport/unhrc/2014/en/99652 [consulté le 01/09/2025]

United Nations (UN), Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women, Committee on the Elimination of Discrimination against Women, *Information received from the State of Palestine on follow-up to the concluding observations on its initial report****, 19/08/2020, https://www.un.org/unispal/document/information-from-state-of-palestine-in-follow-up-to-the-concluding-observations-on-its-initial-cedaw-report/ [consulté le 29/08/2025]

United Nations Children's Fund (UNICEF), *Child marriage in the Middle East and North Africa*, 02/2022, https://www.unicef.org/mena/media/17696/file/ChildMarriage-Factsheet-Feb22.pdf [consulté le 23/09/2025]

United Nations Children's Fund (UNICEF), *Child marriage*, s.d., https://www.unicef.org/protection/child-marriage [consulté le 01/09/2025]

United Nations Development Programme (UNDP), Birzeit University (Johnson P., Hammami R.), *Change & Conservation Family Law Reform in Court Practice and Public Perceptions in the Occupied Palestinian Territory, Summary and Report of 2013 Family Law Survey Findings*, 12/2013, https://fada.birzeit.edu/bitstream/20.500.11889/2259/1/Change%20and%20conservation.pdf [consulté le 19/09/2025]

United Nations Economic and Social Commission for Western Asia (UN-ESCWA), UNFPA (United Nations Population Fund), *Child Marriage in Humanitarian Settings in the Arab Region, Dynamics, Challenges and Policy Options*, 29/12/2015, https://www.unescwa.org/sites/default/files/pubs/pdf/child-marriage-humanitarian-settings-arab-region.pdf [consulté le 01/09/2025]

United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs - Occupied Palestinian Territory (OCHA-oPt), *Gaza Humanitarian Response Update | 25 May - 7 June 2025*, 11/06/2025, https://www.ochaopt.org/content/gaza-humanitarian-response-update-25-may-7-june-2025 [consulté le 27/08/2025]

United Nations Population Fund (UNFPA) (Odeh S.), *Seeking Protection - Survivors of Sexual Violence and Their Access to Services in Palestine*, 02/2020, https://www.researchgate.net/publication/345177879_Seeking_Protection-_Survivors_of_Sexual_Violence_and_Their_Access_to_Services_in_Palestine [consulté le 29/08/2025]

United Nations Population Fund (UNFPA), *Child marriage - Frequently Asked Questions*, 02/2025, https://www.unfpa.org/child-marriage-frequently-asked-questions [consulté le 05/09/2025]

United Nations Population Fund (UNFPA), *Child Marriage in Palestine*, 19/11/2016, https://palestine.unfpa.org/en/publications/child-marriage-palestine [consulté le 27/08/2025]

United Nations Population Fund (UNFPA), Juzoor, Gender & Adolescence : Global Evidence (GAGE) (Abu Hamad B. et al.), *Shattered lives and dreams: the toll of the war on Gaza on young people*, 11/2024, https://palestine.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/2024-11/Gaza%20report%202024%20final%20version.pdf [consulté le 24/09/2025]

United Nations Population Fund (UNFPA), United Nations Children's Fund (UNICEF), *Strategy for addressing Child / Early / Forced Marriage in the West Bank and Gaza (Special focus on girls)*, 02/2020, https://palestine.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/strategy_for_combating_child_marriage_-gbvsc_cpwg_final.pdf [consulté le 27/08/2025]

United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees in the Near East (UNRWA), *UNRWA: Insights on child marriage - Discussions on gender-based violence*, 09/12/2024, https://www.un.org/unispal/document/unrwa-insights-on-child-marriage-discussions-on-gender-based-violence/ [consulté le 27/08/2025]

Voice of America (VOA), *Les mariages palestiniens, une fête qui fait mal au porte-monnaie des invités*, 14/08/2016, https://www.voaafrique.com/a/les-mariages-palestiniens-une-fete-qui-fait-mal-au-porte-monnaie-des-invites/3463641.html [consulté le 15/09/2025]

WAFA Palestine News & Info Agency (Akhras A.), *Underage girls are victims, not wives*, 17/03/2020, https://english.wafa.ps/Pages/Details/101719 [consulté le 28/08/2025]

Welchman L., *Beyond the Code: Muslim Family Law and the Shari'ah Judiciary in the Palestinian West Bank (Pre-publication text)*, *The Hague: Kluwer Law International*, 2000, https://soas-repository.worktribe.com/output/442972 [consulté le 04/09/2025]

Women's Affairs Center Gaza (WAC), *Early Marriage in Gaza Causes and Impact*, 2015, https://www.cawtarclearinghouse.org/storage/AttachementGender/Early%20Marriage%20in%20Gaza%20causes%20and%20impact.pdf [consulté le 01/09/2025]

Women's Affairs Center Gaza (WAC), *Home*, s.d., https://new.wac.ps/ [consulté le 28/09/2025]

Women's Affairs Center Gaza (WAC), *Les jeunes filles entre le marteau de la guerre et l'enclume du mariage précoce*, 2024, https://new.wac.ps/public/file_pdf/1744187730.pdf [consulté le 03/10/2025]

Women's Centre for Legal Aid and Counselling (WCLAC), The Geneva Centre for the Democratic Control of Armed Forces (DCAF), *Palestinian Women and Personal Status Law, Policy Brief Ramallah and Geneva*, 05/2012, https://www.dcaf.ch/sites/default/files/publications/documents/Policy_Brief_Perso_Status_EN_Final.pdf [consulté le 29/08/2025]

World Vision International (WVI), *Early Marriage in Palestine*, 12/12/2019, https://www.wvi.org/stories/jerusalem-west-bank-gaza/early-marriage-palestine [consulté le 27/08/2025]

في دولة فلسطين معدل للتشريعات الناظمة لألحوال الشخصية بشأن تحديد سن الزواج قرار بقانون رقم (21) لسنة 2019م [Law No. (21) of 2019 amending the legislation regulating personal status regarding determining the age of marriage], 28/11/2019, https://maqam.najah.edu/media/uploads/2020/01/legislations/%D8%B3%D9%86_%D8%A7%D9%84%D8%B2%D9%88%D8%A7%D8%AC.pdf [consulté le 01/09/2025]

Sources consultées

Division de l'information, de la documentation et des recherches (DIDR) - Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), *Territoires palestiniens : le mariage*, 01/02/2023, https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/ofpra_flora/2302_pal_mariage_156569_web.pdf [consulté le 28/01/2025]

Events by Ansa (Butt A.), *An Inside Look at Palestinian Wedding Customs & Traditions: Celebrating Love, Culture, and Family*, 02/01/2024, https://www.eventsbyansa.com/post/an-inside-look-at-palestinian-wedding-customs-traditions-celebrating-love-culture-and-family [consulté le 15/09/2025]

Palestinian Central Bureau of Statistics (PCBS), *H.E. Dr. Awad, highlights the Palestinian children's situation on the occasion of the Palestinian Child Day*, 05/04/2023, https://www.pcbs.gov.ps/site/512/default.aspx?lang=en&ItemID=4484 [consulté le 27/08/2025]

United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees in the Near East (UNRWA), *Girls Not Brides: Ending Child Marriage in Gaza*, 20/07/2017, https://www.unrwa.org/newsroom/features/girls-not-brides-ending-child-marriage-gaza [consulté le 29/08/2025]

United States Department of State (USDOS), *2024 Country Reports on Human Rights Practices: Israel, West Bank and Gaza*, 12/08/2025, https://www.state.gov/reports/2024-country-reports-on-human-rights-practices/israel-west-bank-and-gaza [consulté le 27/08/2025]

United States Department of State (USDOS), *Israel, West Bank and Gaza 2023 Human Rights Report*, 22/04/2024, https://www.state.gov/reports/2023-country-reports-on-human-rights-practices/israel-west-bank-and-gaza/west-bank-and-gaza/ [consulté le 28/01/2025]